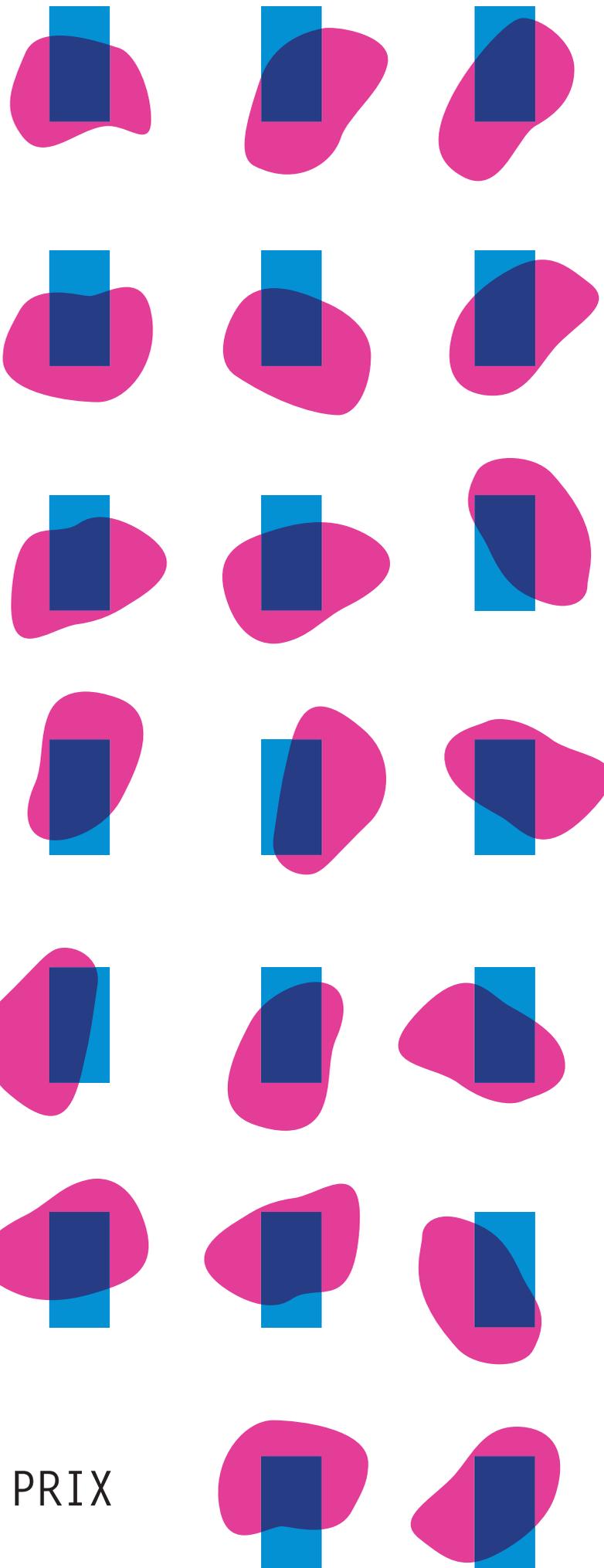


PRIX
ARCHITECTURE
BRETAGNE
1992
2012

20
ANS



L'ARCHITECTURE
AURAIT DONC UN PRIX
PAR DANIEL LE COUÉDIC

PRIX
ARCHITECTURE
BRETAGNE
1992
2012

P
A B



Organisé par la Maison de l'Architecture et des espaces en Bretagne, le Prix Architecture Bretagne (PAB) récompense les architectes, qui à travers leurs réalisations, témoignent du dynamisme de la profession et participent ainsi à la création d'un environnement de qualité.

Créé en 1992, et reconnu par la profession, ce Prix est devenu au fil des éditions, un outil de référence, tant pour les architectes eux-mêmes que pour les maîtres d'ouvrage, qui puisent matière à réflexions pour leurs futures réalisations.

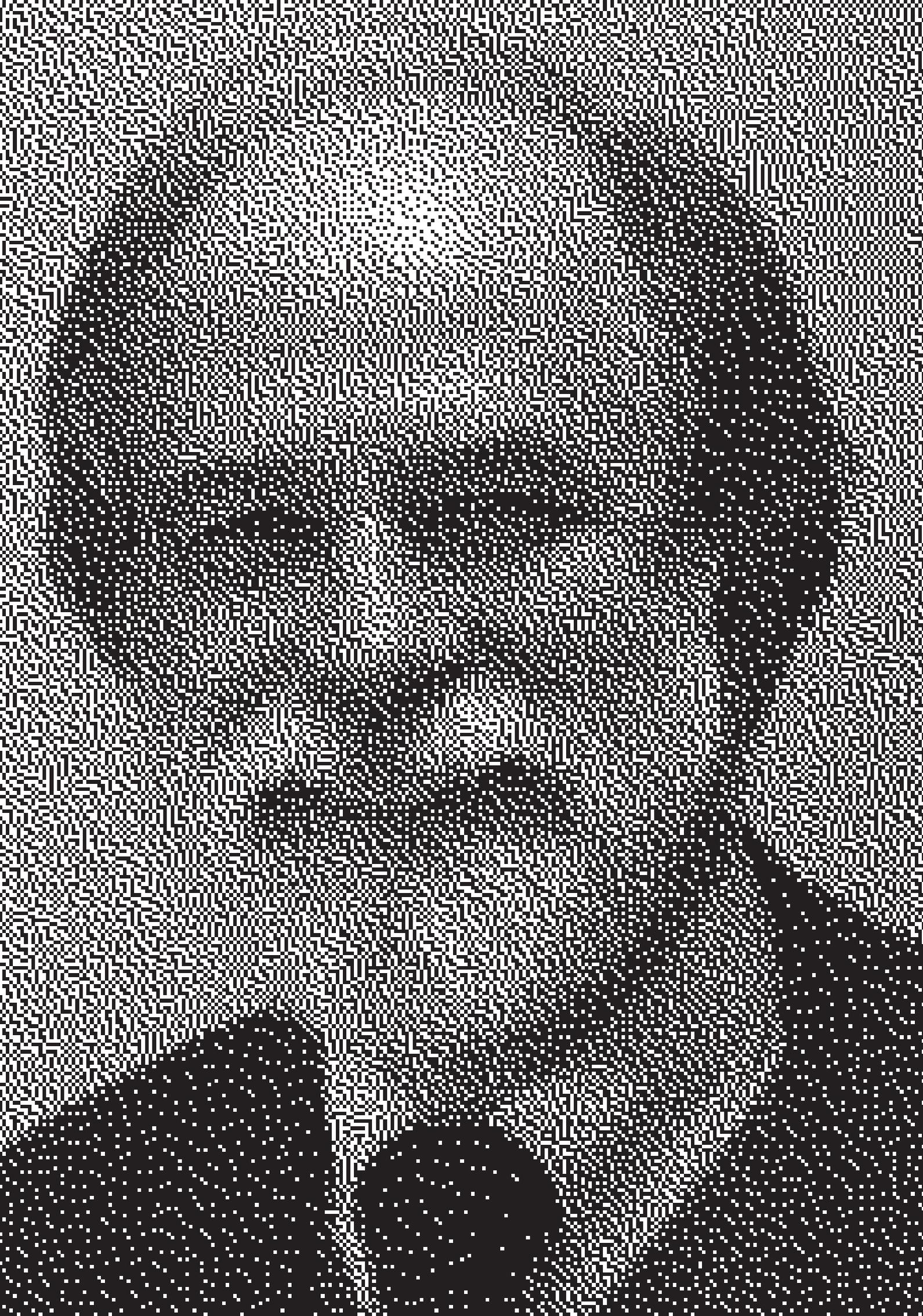
Aujourd'hui, ce prix régional, qui célèbre ses 20 ans, n'a eu de cesse de s'adapter et de se développer pour suivre et présenter au mieux les évolutions de l'architecture et de l'urbanisme.

En parcourant ces 20 années d'architecture en Bretagne, laissez-vous surprendre par l'analyse rétrospective de l'évolution de l'architecture au travers des prix d'architecture, conduite par Daniel Le Couédic.

Remerciements : Daniel Le Couédic ; Valérie Tréguer ; Charles-Henri de Ranchin ; Emilie Respriget ; Axel Martineau.

DANIEL LE COUÉDIC

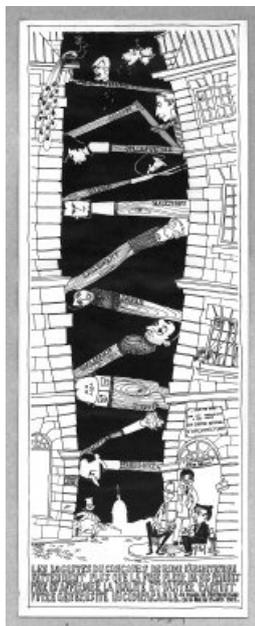
Daniel LE COUÉDIC est né en 1948. Architecte DPLG et docteur d'État en histoire contemporaine, il est professeur à l'Université de Bretagne Occidentale où, de 1977 à 2007, il a été successivement responsable des enseignements puis directeur de l'Institut de Géoarchitecture. Il est maintenant directeur du laboratoire de recherche « Conception, aménagement et gestion du cadre bâti et de l'environnement » (EA 2219), qui associe cet établissement à l'Université de Bretagne Sud. Il a présidé la section « Europe » de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et en Urbanisme (APERAU) de 2004 à 2007, puis la section « Aménagement de l'espace, Urbanisme » du Conseil National des Universités de 2007 à 2011. Ses recherches se déploient dans trois registres principaux : les théories et les doctrines de l'architecture et de l'urbanisme ; l'histoire et l'actualité des professions afférentes ; les ambitions identitaires portées par l'aménagement et le paysage. Il a rédigé 13 ouvrages et obtenu le Prix national du livre d'Architecture, en 2004, pour *La maison ou l'identité galvaudée*. Derniers livres parus : *Art public et projet urbain* (2088), *Architectures en Bretagne au XX^e siècle* (2012).



Daniel Le Couédic

L'ARCHITECTURE AURAIT DONC UN PRIX

1. UN REGAIN



AFFICHE PRÉSENTANT LES
CARICATURES DES 10 LOGISTES
DE L'ANNÉE 1962

Vingt ans. Cet anniversaire consacre une rare continuité dans un monde - celui de l'architecture et des architectes - qui a pourtant connu la tourmente : durant cette période, l'exercice du métier dut en effet se redéployer tandis que les théories et les doctrines se bouscuaient. D'ailleurs, si son succès est aujourd'hui unanimement salué, le *Prix Architecture Bretagne* (PAB) a d'abord suscité la perplexité : en 1992, l'annonce de sa création fit souvent sourire, parfois aussi grincer des dents. Que pouvait signifier une telle joute, empiétant sur l'activité des agences alors que la profession était au creux de la vague ? Pourquoi en réserver l'accès à ceux qui figuraient au tableau régional de l'Ordre, quand tout protectionnisme avait volé en éclat ? Et puis l'aventure comportait un risque : en effet, si l'avantage attaché à la victoire paraissait mince, le désintérêt du jury, en revanche, pourrait s'avérer dommageable. Enfin, pour beaucoup, l'intitulé réveillait le souvenir désuet d'un système de l'architecture mis à mal en 1968.

UNE HISTOIRE ANCIENNE

Jusque-là en effet, les concours et les prix avaient jalonné les carrières et souvent les avaient faites. L'affaire venait de loin, de 1671 exactement où le Roi, sur le conseil de Colbert, avait fondé l'Académie d'Architecture pour arracher les jeunes talents à la formation routinière de la corporation. Parmi eux, chaque académicien choisissait des « élèves protégés » qui se disputaient des médailles dans des concours d'émulation. L'un d'entre eux, doté par le Roi, devait vite les supplanter tous : le Grand Prix de Rome, qui fut décerné pour la première fois en 1720. Durant deux siècles et demi, il demeurerait le viatique suprême, donnant même droit d'office, après 1867, au diplôme d'architecte à qui ne l'aurait pas encore possédé.

Durant cette longue histoire, trois Nantais décrochèrent la plus haute distinction - Mathurin Crucy, Félix Thomas et Achille Joyau -, tandis que trois autres Ligériens et deux Rennais obtinrent un second Grand Prix. À tous les lauréats, de premier ou de deuxième rang, une grande carrière nationale était promise ; la Bretagne en accueillit donc régulièrement et en fut fortement marquée : après la seconde guerre mondiale, Jean-Baptiste Mathon releva Brest, Michel Roux-Spitz Nantes et Noël Le Maresquier Saint-Nazaire, alors que Marc Brillaud de Laujardière esquissait la nouvelle Saint-Malo. Ils ne furent pas moins actifs durant les Trente Glorieuses où, par exemple, Christian Cacaut, Pierre Doucet et Jean-Robert Delb façonnèrent le nouveau visage de La Baule. En 1992, lors du lancement du PAB, Daniel Kahane, qui en 1967 avait reçu les derniers lauriers jamais décernés, était architecte-conseil de l'État pour les Côtes-d'Armor ; il en présiderait le jury en 2002. Fidèle à la Bretagne, il conduit aujourd'hui une ambitieuse opération de rénovation urbaine (ORU) à Saint-Brieuc. On se souvient en outre qu'en 1962, Joël-Yves Gautier, mentionné lors des sessions du PAB de 1996 et 2006, selon l'expression consacrée, était lui aussi « monté en loge pour exécuter le concours de Rome ». Mais le Grand Prix n'était pas la seule occasion de se mesurer à ses coreligionnaires : les concours de fondations tenaient une place essentielle dans la vie de l'ENSBA et, chaque année, de 1906 à 1967, le « livre des médailles » édité par Vincent et Fréal vint asseoir la notoriété de ceux qui s'y étaient distingués.

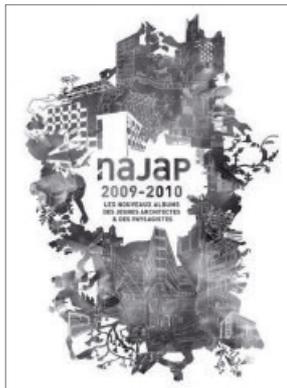
En fait, les élèves comme les architectes en vue raffolaient de ces challenges, qui trouvaient place en moult circonstances tout au long de la carrière : aux Salons, à l'initiative de revues et, bien sûr, sous l'égide de la Société centrale, devenue Académie d'Architecture en 1953, qui d'ailleurs délivre toujours des récompenses convoitées. Eugène Leseney, qui présida le jury du PAB en 1998, en avait reçu la Médaille d'argent vingt ans plus tôt. Si ces pratiques avaient souvent trouvé leur terme en 1968 ou apparaissaient désormais comme les reliefs bien érodés d'une époque révolue, cela ne fit pas obstacle à l'invention de nouvelles formules. Ainsi du Grand Prix national de l'Architecture, qui fut décerné pour la première fois en 1975. Récipiendaire en 1991 de cette prestigieuse consécration, Christian Hauvette, qui présidait alors le conseil d'administration de l'École d'Architecture de Bretagne où il fut professeur de 1994 à 2004, siégea au jury du PAB en 2000. Quant à Jean-François Revert, qui assumait des charges comparables, il fut en 1990 le second lauréat du Grand Prix de l'Urbanisme, également décerné sous l'égide du ministère de l'Équipement ; il serait mentionné au PAB en 2002.

L'ÉMULATION À NOUVEAU

Le plus significatif toutefois fut certainement le retour en grâce de la compétition et des avantages associés chez ceux qui les avaient contestés hier, au nom de convictions égalitaristes. Cette réconciliation avec l'émulation fut



AFFICHE EUROPEAN 11



NOUVEAUX ALBUMS DES JEUNES ARCHITECTES ET PAYSAGISTES



REMISE DE L'ÉQUERRE D'ARGENT 2008

grandement facilitée par deux procédures initiées par le ministère de l'Équipement et son prolongement, le Plan Construction et Architecture (PCA). Confronté à la frustrante médiocrité du logement, qui ne parvenait pas à se défaire des habitudes contractées dans la période normalisatrice des années 1950 et 60, ils recherchèrent l'innovation auprès d'une génération qui n'avait pas été mêlée à ce précédent et en instruisait volontiers le procès. Le Programme Architecture Nouvelle (PAN) fut ainsi lancé en 1971 ; il s'ouvrit ensuite à d'autres thèmes (les équipements de quartier, les bureaux, etc.) puis, en 1989, élargit son horizon géographique et se mua en EuroPAN. La stimulation d'une compétition médiatisée et le crédit que les maîtres d'ouvrage accordèrent à la formule la popularisèrent vite parmi les jeunes professionnels ; ils en firent un tremplin pour leurs carrières, qui bien souvent furent ponctuées d'autres reconnaissances. Ainsi, vainqueurs du PAN en 1974, Olivier de Sagazan et Guy Fauvet figurèrent en 1992 au palmarès du premier PAB. Jean-Marc Ibos, Catherine Rannou, Nicole Garo et Marc Boixel, lauréats eux aussi du PAN ou d'EuroPAN, et bien d'autres qui y prirent part - Christophe Le Moing, Laurence Croslard ou, récemment, Isabelle Cérez - seraient également sélectionnés pour le prix breton heureusement ouvert aux « hors venus » dès sa seconde session.

Instaurés en 1980, les *Albums de la jeune architecture* tinrent un rôle similaire. On ne peut donc s'étonner que parmi ceux qui furent ainsi reconnus et publiés se soient à nouveau trouvés Ibos, Rannou, Garo et Boixel, aux côtés de Jean-Pierre Prantlas-Descours et de Michel Kagan sélectionnés pour les PAB de 2002 et 2008, mais aussi d'Odile Decq et de Françoise Jourda, qui en présidèrent les sessions de 2000 et 2006. Par ailleurs, relevant en 1983 une tradition portée jadis et nommée par *L'Architecte*, *Art National*, *L'Architecture d'aujourd'hui* et *L'Architecture française*, *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment* instaura l'Équerre d'argent. Elle fut octroyée à Roland Castro et Sophie Denissof en 1996 pour le remodelage de l'ensemble du quai de Rohan, à Lorient, qui leur valut d'être lauréats du PAB la même année. Henri Gaudin fut également un double récipiendaire, comme Jean Guervilly, premier lauréat du prix breton en 1992, récompensé de l'Équerre d'argent en 2006. Plus anecdotique, certes, il fut jusqu'au quotidien *Le Télégramme* pour se mettre sur les rangs en 1983 où il lança un fameux concours limité à la maison individuelle qui, rappelons le, en était venue à représenter près de 90% des logements mis en chantier. Les peintures d'alors - Claude Petton, Bernard Guillouët, René Burel -, comme les jeunes pousses - Jacques Weber, Michel Velly -, étaient entrés dans la lice de bonne grâce pour se disputer les faveurs de ses lecteurs.

Enfin, on ne saurait passer sous silence le profond changement dans les pratiques professionnelles, mais aussi dans les mentalités, qu'engendra la pratique du concours généralisé en conséquence du décret sur l'ingénierie et l'architecture de 1973 puis de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985. Dès lors, en effet, contraints de se mesurer fréquemment pour accéder à la commande, les archi-

tectes renouvelèrent profondément leurs approches et usèrent de nouveaux moyens d'expression afin de mettre leur parti en exergue, d'en faciliter la compréhension, mais aussi d'en accroître la séduction.

UNE EXPRESSION DE LA CULTURE

Le PAB ne saurait toutefois être considéré comme la tardive et banale déclinaison d'un principe universel. Il fut pionnier et demeure rare. En effet, s'il compte aujourd'hui un homologue en Midi-Pyrénées, durant neuf ans il fut le seul prix régional régulièrement organisé en France et ne semble avoir eu qu'un aîné en Europe. Maison de l'Architecture en Bretagne, sur ce terrain, n'aurait été devancée que par le *Colegio official de arquitectos vasco-navarro*. Depuis 1963, il décernait le prix Olaguibel à un architecte pour l'ensemble de son œuvre, mais en 1989, il avait décidé d'organiser de surcroît, tous les trois ans, un concours sur réalisations auprès de ses mandants. Pour cela, le *Colegio* pouvait compter sur le soutien du gouvernement de la communauté autonome basque faisant de l'action culturelle un axe majeur de sa politique. La différence n'est pas mince, mais on relèvera cependant une parenté entre les intentions de part et d'autre des Pyrénées. La déceler permet de mieux établir la genèse du PAB. Mais, pour cela, il faut revenir sur la période effervescente où, en France, le souci de replacer clairement l'architecture dans le champ de la culture anima enfin la profession accusée, sans doute excessivement, d'avoir longtemps bradé sans vergogne cet aspect pourtant essentiel de sa mission.

Il est commun désormais de considérer la loi du 3 janvier 1977 comme fondatrice de cette ère nouvelle pour avoir ouvert son article premier par une proclamation sans ambages : « L'architecture est une expression de la culture ». Son élévation à l'utilité publique, qui venait ensuite, avait toutes les allures d'un retour en grâce après trois décennies de suspicion. Aujourd'hui, l'exégèse de ce texte va d'ailleurs généralement dans ce sens. C'est oublier les passions et les désaccords que son élaboration suscita. Promise au milieu des années 1960 pour remanier enfin le texte de 1940 à peine peigné à la Libération, la loi sur l'Architecture avait connu une première rédaction en 1971 à l'instigation de Jacques Duhamel, alors ministre de la Culture. Cette mouture avait été jugée insuffisamment protectionniste par la profession, qui était alors malmenée par la réorientation de la production du logement vers l'individuel où il était rare de recourir à ses compétences. L'UNSAFA, qui en 1969 avait restauré le syndicalisme des architectes sabré par le gouvernement de Vichy et péniblement relevé ensuite, se montra particulièrement pugnace. Au cours des négociations qui suivirent, l'utilité publique fut alors concédée, ouvrant implicitement la porte à un recours obligatoire à l'architecte en toutes circonstances.

Un projet de loi en ce sens fut ainsi voté en première instance par le sénat le 7 juin 1973. Mais l'affaire en était restée là pour des raisons circonstanciées - la mort de



TROPHÉE DU PAB DESSINÉ
PAR GILDAS MOREL ARCHITECTE



INVITATION DU PAB 2010 À LORIENT

Georges Pompidou -, politiques - la volonté affichée par Valéry Giscard d'Estaing de moderniser la vie politique française en gommant les obligations -, mais aussi idéologiques chez les architectes, très divisés en l'occurrence. Pour beaucoup, l'UNSFA, qui se targuait de les défendre tous, n'aurait été qu'un syndicat patronal destiné à faire barrage aux idéaux de mai 1968. Ils en voulaient pour preuve les propos peu amènes qu'on y tenait à l'encontre des *unités pédagogiques* (UP) qui avaient remplacé l'ENSBA et s'étaient faites, à de rares exceptions près, les creusets bouillonnants d'idées socialement et architecturalement nouvelles. Dans cette optique, considéré comme l'allié objectif de ce syndicalisme des puissants et des notables, l'Ordre ne pouvait qu'être promis à la dissolution. Professeurs à UP 6, réputée gauchiste et assurément la plus virulente, donc la plus décriée par l'UNSFA, Jean-Pierre Le Dantec et Roland Castro n'étaient pas les moins acerbes à l'égard du système en place. Le premier présiderait pourtant le jury du PAB qui, en 1996, ferait du second un lauréat, preuve qu'entre temps litière avait été faite des querelles du passé. Le chemin de l'apaisement avait cependant été long : le parcourir à nouveau brièvement permet d'éclairer la façon dont naquit l'idée des Maisons de l'Architecture.

PICROCHOLE ET GRANDGOUSIER

Les CAUE, créés par la loi de 1977, se trouvaient au cœur de la discorde. Du côté de l'UNSFA, on y voyait l'ombre maléfique des ateliers populaires d'architecture et d'urbanisme imaginés par la contestation au cours d'un certain mois de mai et soutenus depuis par les partis de Gauche qui, au contraire, considéraient la formule retenue comme une version frelatée et inopérante de leur projet de prédilection. En quête d'indices, on fit les comptes pour constater que la moyenne d'âge des 40 premiers directeurs de CAUE recrutés s'établissait à 31 ans ; autrement dit, ils avaient eu 20 ans en 1968 : la crainte accrue des uns vint aussitôt nourrir l'espoir des autres. Désireux d'une réconciliation à quelques mois d'une élection cruciale, le ministère de l'Environnement et de la Qualité de la vie lança en 1979 une campagne très médiatisée, « 1000 jours pour l'Architecture », où la dimension culturelle, jugée fédératrice, fut puissamment mise en avant. Ne goûtant guère la diversion, l'UNSFA élaborera alors un « Projet pour l'Architecture » ramenant à des considérations éminemment professionnelles.

Vinrent les élections présidentielles de 1981, dont le résultat aurait dû sonner le glas de l'Ordre. La nomination de Jean Tribel comme directeur adjoint de l'Architecture au ministère de l'Équipement en semblait l'augure : en 1978, en effet, il avait été co-fondateur du Syndicat de l'Architecture, qui n'était guère favorable au maintien de l'instance ordinale. Devançant la musique, de nombreux architectes cessèrent de verser leur cotisation, confortés par un jugement du tribunal de Lille - qui serait annulé en appel par la cour

de Douai le 5 mai 1983 - déclarant l'obligation d'intégrer un quelconque organisme professionnel attentatoire aux libertés individuelles garanties par les traités européens. On sait que le gouvernement remisa toutefois l'idée d'une suppression avec d'ailleurs l'accord tacite de certains contempteurs déclarés de l'Ordre brusquement inquiets d'une déréglementation de la profession attendue avec gourmandise par divers lobbys très peu soucieux de déontologie.

En fait, le changement se cantonna essentiellement dans le domaine de la culture architecturale qui, dès lors, put compter sur un organisme *ad hoc*, l'Institut Français d'Architecture (IFA), heureusement détourné du projet d'en faire une démarque de l'ENA pour les architectes qu'avait caressé « l'ancien régime ». Son département chargé des expositions et de la diffusion fut confié à François Chaslin, venu de l'impertinent *Macadam* qu'il dirigeait jusque-là. En 1998, année précédant le lancement sur les ondes de *Métropolitains*, dont il ferait le haut-parleur de l'architecture sur France-Culture, il siègerait au jury du PAB. En dépit de l'attentisme et des ajustements, l'heure ne fut pas encore à la réconciliation. Si le premier âge des CAUE permit, à de rares exceptions près, de lever la crainte de les voir assumer une maîtrise d'œuvre publique, leur montée en puissance fit naître de nouvelles préventions : on dénonça leur angélisme, la part trop belle qu'ils auraient faite aux « périphéries » de l'architecture et leur méconnaissance supposée des réalités économiques du métier. En outre, les « corps constitués » - organisations professionnelles, administrations de l'État malmenées par la décentralisation, etc. - y voyaient l'intrusion de partenaires immatures menaçant avec légèreté des équilibres très difficilement trouvés. Enfin, le sentiment douloureux d'une perte de notabilité s'accommodait mal, chez les plus avancés en carrière, de la monopolisation du fameux champ culturel par de jeunes confrères n'entretenant parfois qu'une relation distanciée à la maîtrise d'œuvre. Cette frustration était avivée par le surgissement de doctrines et de théories architecturales nouvelles, qui accusaient souvent les différences entre les deux camps.

DES MAISONS POUR L'ARCHITECTURE

C'est dans ce contexte que s'instilla l'idée de reprendre la main en s'organisant sous une autre bannière. Les deux premières maisons de l'Architecture naquirent en 1982, en Bourgogne et en Basse-Normandie où l'ambition devait faire long feu. Vint en 1984 le tour de l'Isère, puis de la Lorraine (1986), de la Franche-Comté (1988), de la Savoie (1990) et, enfin, de la Bretagne. Parmi ces pionnières, certaines relevèrent de l'initiative d'une poignée d'architectes sans mandat. D'autres furent les émanations de conseils régionaux de l'Ordre (CRO). Ce fut le cas en Bretagne : créée « pour traiter la promotion et la diffusion de la culture architecturale », l'association, dont les statuts furent déposés le 14 avril 1992, fut d'abord intégralement prise en charge par l'ins-

tance ordinale, s'appuyant en l'occurrence sur l'article 26 de la loi sur l'Architecture qui l'autorisait « à concourir au financement d'organismes intéressant la profession ». François Paumier assumait la double présidence de la maison mère et de son annexe durant tout son mandat ; en revanche, Laurence Croslard, qui lui succéda à la tête du CRO, après une année de reconduction de ce principe de fonctionnement, préféra une dissociation des responsabilités. En 1999, Lionel Dunet prit ainsi la présidence de Maison de l'Architecture en Bretagne (MAB). Gabor Magyar, Jacques Gefflot pour un bail renouvelé et enfin Xavier Fraud, qui avaient tous appartenu antérieurement au bureau du CRO, lui succéderaient.

Passer la main ne voulait cependant pas dire se désengager : au terme de son mandat et après trois années d'une concertation conduite à la demande du Conseil National de l'Ordre, qu'il présiderait plus tard, Dunet porta le Réseau des Maisons de l'Architecture sur les fonds baptismaux en 2004. Entre-temps, sans rompre le cordon ombilical, MAB avait progressivement affirmé sa personnalité. Ainsi, *Perspectives* devint son organe en 2000 après avoir été pendant douze ans celui du CRO qui complétait la matière fournie par les instances nationales, alors que la nouvelle formule s'essaya quelque temps à une réelle action de journalisme architectural. Deux ans plus tard, de nouveaux statuts lui permettraient de se montrer plus accueillante à la diversité.

Si les différends des années 1980 purent laisser des séquelles et gouverner durablement les esprits dans certaines régions, il n'en fut rien en Bretagne où on évacua vite les querelles picrocholines. En fait, tout antagonisme avait été balayé dès 1986 et l'accession à la présidence du CRO de Jean-Pierre Nicolas. Aussitôt élu, il avait appelé à réduire « les fractures que la profession avait subies » et affirmé que « la promotion des architectes était également celle de l'architecture ». Et de conclure : « L'ordre doit rajeunir son image et s'ouvrir vers l'extérieur. La profession doit sortir de son enclavement et dialoguer avec son environnement ». Pour conduire cette action, il pouvait compter sur la jeune garde qui le flanquait : David Cras, Thérèse Delavault, Yves Hénaff, Anne-Marie Le Glanic. Elle s'employa à renouveler les attitudes et le propos, réconciliant la pratique et l'audace intellectuelle. Les deux premiers prolongeraient d'ailleurs leur action dans le domaine de l'enseignement et même de la recherche. : Thérèse Delavault a en effet soutenu une thèse de doctorat remarquée en 2003. De surcroît, seuls les Côtes-d'Armor et le Morbihan furent dotés de CAUE pérennes - celui du Finistère, appelé à renaître bientôt, n'ayant connu à ce jour qu'une existence cahoteuse et éphémère -, ce qui vidait de substance toute idée de concurrence.

UN NOUVEAU TABLEAU

Évoquer la succession des générations, comme nous venons de le faire, nécessite d'examiner l'état des troupes. En 1992, 829 architectes émargeaient au CRO qui, douze ans aupa-

ravant avait dû renoncer à sa suzeraineté sur la Loire-Atlantique et ne couvrait donc plus que les quatre départements de la région administrative. Quelques mois plus tôt, il avait perdu son doyen, Paul Lindu, qui s'était assis sur les bancs de l'École régionale d'Architecture de Rennes en 1919. En revanche, il comptait toujours dans ses rangs Henri Auffret et Yves Guillou, qui avaient figuré parmi les premiers inscrits au tableau en 1943 et avaient ensuite pris une part significative à la Reconstruction. Comme Georges Maillols et Jean-Gérard Carré, toujours présents eux aussi, ils s'étaient ensuite illustrés au cours des Trente Glorieuses où Auffret avaient été notamment architecte en chef des ZUP de Brest, Quimper et Vannes. On remarquait encore la présence de Patrice Simon, architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux, corps venant d'être mis en voie d'extinction.

On le voit : une page se tournait définitivement. La chose était d'autant plus flagrante que la génération suivante, qu'elle eût bénéficié ou pâti de l'excessive concentration de la commande durant les décennies précédentes, prenait progressivement ses distances. Parmi ses représentants, si l'on excepte Bertrand Tessier et Bernard Kaleski venus en parrains de jeunes associés, seul Erwan Le Berre s'inscrirait au PAB où deux de ses réalisations seraient d'ailleurs mentionnées. En fait, au moment où MAB fut créée, 44% des architectes installés en Bretagne avaient débuté leur exercice libéral entre 1975 et 1981, ce qui correspondait pour eux à une moyenne d'âge de 44 ans. 39% étaient plus jeunes encore. Surtout, 55 femmes figuraient désormais au tableau du CRO alors qu'en 1978, elles n'étaient que 10 et pas une en Ille-et-Vilaine !

Cette évolution découlait de la démocratisation générale de l'enseignement supérieur intervenue après 1968, mais elle constituait aussi un effet direct de la suppression du concours d'admission aux études d'architecture qui, jusque-là, avait maintenu un *numerus clausus*. La rupture idéologique et théorique qui était alors intervenue entre les élèves et leurs aînés avait en outre poussé les jeunes diplômés à s'installer rapidement. Le CRO de Bretagne avait ainsi vu le nombre de ses inscrits croître de 218% entre 1978 et 1992. Le PAB fut donc imaginé par des architectes entrés dans la lice au cours de ces années de brusque élargissement des effectifs. Logiquement, ils trouvèrent prioritairement l'intérêt de leurs semblables, ce que confirma le premier palmarès où la moyenne d'âge des lauréats s'établissait à 40 ans.



LES PREMIERS LAURÉATS DU PAB EN 1992

UNE BAPTÊME IMPROVISÉ MAIS JOYEUX

Cette première session, qui inaugurerait l'action de la tout jeune MAB, avait été rapidement organisée, laissant peu de temps pour convaincre un milieu encore partagé et souvent méfiant, peu soucieux d'essayer les plâtres d'une organisation dont la pérennité ne semblait guère acquise. Les envois furent donc peu nombreux. 17 projets furent sélectionnés et présentés au palais des congrès de Lorient où les résultats

Quatre trophées remis samedi à Lorient
L'architecture bretonne a ses prix

Une cérémonie en l'honneur récompensait le génie d'un maître. C'est le dimanche 14 à 16 heures, dans le grand hall de la ville de Lorient, que Jean Guervilly a remis les quatre trophées de l'architecture bretonne à ses prix.

Cette tradition se déroule dans le cadre de l'opération "Lorient 2000". Elle est organisée par la Mairie de Lorient avec le soutien de la Ville de Lorient, du C.O.S. et de l'Union Bretonne. Quatre catégories d'architectes ont été sélectionnées dans quatre catégories : maisons individuelles, habitat collectif, lieux d'enseignement, équipements publics.

Deux fois primé

Les travaux ont été jugés par un jury composé d'hommes de l'art et de professionnels. Le grand gagnant de cette compétition est Jean Guervilly de Quimper. Il a remporté le trophée pour le meilleur individuel.

"J'ai travaillé sur une propre maison. C'est une petite maison de 60 mètres de long et 10 mètres de large. Elle est simple et sobre".

Seconde récompense le trophée "Lieux d'enseignement". "Un bâtiment à Lorient avec des locaux et une terrasse".



C'est le dimanche 14 à 16 heures, dans le grand hall de la ville de Lorient, que Jean Guervilly a remis les quatre trophées de l'architecture bretonne à ses prix.

ARTICLE DE OUEST FRANCE RAPPORTANT LES RÉSULTATS DU PAB DE 1992

L'architecte Jean Guervilly reçoit deux prix régionaux à Lorient
Simplicité et sobriété récompensées

Jean Guervilly, architecte à Quimper, a remporté deux prix régionaux à Lorient. Il a obtenu le trophée "Lieux d'enseignement" et le trophée "Maisons individuelles".

Le trophée "Lieux d'enseignement" a été remis à Jean Guervilly pour un bâtiment à Lorient. Le trophée "Maisons individuelles" a été remis à Jean Guervilly pour une maison individuelle à Lorient.

Le jury a jugé que ces deux projets étaient de grande qualité et qu'ils méritaient d'être récompensés.

Prix régionaux

Le trophée "Lieux d'enseignement" a été remis à Jean Guervilly pour un bâtiment à Lorient. Le trophée "Maisons individuelles" a été remis à Jean Guervilly pour une maison individuelle à Lorient.



Jean Guervilly, architecte à Quimper, a remporté deux prix régionaux à Lorient. Il a obtenu le trophée "Lieux d'enseignement" et le trophée "Maisons individuelles".

ARTICLE DE OUEST FRANCE DU 17 NOVEMBRE 1992



LAURÉATS DU PAB DE 1994

furent proclamés le samedi 14 novembre 1992. Secondé par Pierre Cheminant, premier permanent de MAB, Christophe Le Moing avait été la cheville ouvrière de cette manifestation glissée en complément du premier Salon de l'Immobilier organisé dans sa ville d'installation. Lorient avait fait à l'idée un accueil d'autant plus chaleureux qu'elle avait entrepris avec détermination de transmuter son image architecturale et urbaine sous l'égide de Norbert Métairie, adjoint à l'Urbanisme qui deviendrait maire en 1998 et accentuerait alors l'effort en ce sens avec l'appui compétent de Jean-Luc Le Pogam. Cette première édition eut le caractère héroïque des entreprises pionnières ; organisée avec de pauvres moyens, elle nécessita la contribution militante de tous. Ainsi, chaque concurrent sélectionné dut ensuite contribuer à la fabrication de l'exposition montée pour l'occasion. Mais l'enthousiasme gonfla si bien que, le jour venu, la profession fut au rendez-vous, curiosité et intérêt mêlés, animée aussi d'un désir de se retrouver qui ne s'est jamais démenti depuis. La presse nationale se montra laudative, confirmant le succès de l'entreprise et convainquant de la reconduire, sur un rythme biennal toutefois. Un cérémonial fut alors fixé, qui comporte trois mouvements.

Durant trois jours, le gros des visiteurs est drainé par le Salon de l'Immobilier, bien dissocié et aux objectifs souvent divergents, spécialement lorsqu'il s'agit d'y favoriser la commercialisation de certains « produits » au faible investissement architectural. On se gardera cependant d'oublier qu'il permit à l'ensemble de se constituer, que ses organisateurs et financiers - le Crédit Mutuel de Bretagne et Ouest-France, spécialement - contribuèrent largement aux premiers PAB et que, par ailleurs, la ville de Lorient a constamment veillé à en orienter le cours vers une éthique respectable. En s'élevant dans les étages du palais des congrès, édifice d'Henry Auffret et de Maurice Ouvré qui vint parachever la Reconstruction et clore la perspective du bassin à flot, l'architecture prend ses quartiers sous deux formes : une exposition d'intérêt général qui, au fil du temps, a permis à Lorient de revisiter sa fabrique urbaine et, bien sûr, la présentation des projets sélectionnés par le jury du PAB. Quant à la grande salle où les résultats sont ultimement proclamés en prolongement des prestations de serment des jeunes architectes adoubés, elle accueille des conférences et des débats qui élargissent le propos de la manifestation. Dire la vérité impose d'avouer que ce dernier volet, pourtant de haute tenue et subtilement réglé par la ville de Lorient - qui propose en outre des visites de ses plus récentes réalisations -, peine à retenir l'attention d'une profession encore rétive à la dissection des principes qui sous-tendent sa production. On ne saurait pour autant réduire la cérémonie à une simple manifestation narcissique : l'analyse des projets exposés et des explications qui les accompagnent révèle d'authentiques positionnements théoriques dûment étayés. D'emblée, la session de 1992 en a administré la preuve, donnant quitus à son jury qui, comme les suivants, aura montré beaucoup de discernement dans ses choix.

URBI ET ORBI

La chose vaut d'être soulignée pour deux raisons. D'une part, à ses débuts, le PAB eut des contempteurs qui affirmèrent qu'étant décerné par une émanation de l'instance ordinale, il ne pouvait prendre parti et récompenserait donc, tour à tour, toutes et tous, quelles que fussent leurs générations, leurs localisations, leurs options et la pertinence de leurs productions. Plus acrimonieux encore, d'autres crièrent à l'incompétence des jurys où les rares professionnels avertis eussent été submergés par des élus, des représentants d'administrations et d'organismes de parrainage, voire de simple quidams. De fait, leur composition fit l'objet de tâtonnements. D'emblée cependant, il fut admis qu'on ne resterait pas entre soi, que ni le CRO breton, ni MAB n'y auraient de représentants et que, de surcroît, on se dévoilerait sans fausse pudeur. Pour la première édition, on fit appel à Odile Fillon qui avait été la plume de *L'Écho des CAUE* avant d'intégrer le groupe du *Moniteur*. Des représentants de la presse régionale et nationale, généraliste et spécialisée, furent systématiquement conviés dans les jurys suivants, ainsi que des critiques d'architecture réputés tels Francis Rambert ou Emmanuel Caille. Il n'en est pas moins vrai que dans les premières sessions, le poids des institutions publiques, consulaires et privées fut considérable, des administrations d'État à la Chambre des notaires et aux banques. Même les architectes libéraux conviés le furent au titre de leurs mandats ordinaires. De surcroît, certains membres, invités année après année, parurent immuables.

Sans doute fallait-il y voir une déférence, relevant de l'inertie, pour un système largement obsolète, caractéristique du paternalisme autoritaire de l'État et de la « société d'économie mixte généralisée » qui avait prévalu durant les Trente Glorieuses. Les choses changèrent en plusieurs étapes. La première consista à désigner un président à l'incontestable rayonnement. En 1994, on sollicita donc Christian de Portzamparc. En remportant en 1992 le concours pour le Nouvel Équipement Culturel (NEC) rennais (aujourd'hui *Les Champs libres*), il avait fait un spectaculaire retour sur ses terres ancestrales, mais surtout, premier Français à jouir de cet honneur, il venait de se voir attribuer le *Pritzker Price*, pompeusement qualifié de Nobel de l'Architecture. Il accepta, puis se défaussa en prétextant une accablante surcharge de travail. Ses successeurs, en revanche, tiendraient leurs engagements. Tous furent des architectes à la notoriété bien établie, de la cadette Odile Decq au doyen Roland Schweitzer, mais s'exprimant dans des registres variés. En effet, chose souvent méconnue, même ceux qui ne firent que des incursions homéopathiques dans la maîtrise d'œuvre appartiennent à la « grande famille ». C'est notamment le cas de Marie-Hélène Contal, directrice adjointe de l'IFA, mais aussi de Jean-Pierre Le Dantec : certes mieux connu comme historien et critique, afin de sceller sa passion pour la discipline qu'il a tant contribué à éclairer, il a tenu à ajouter le titre d'architecte, qu'il obtint par la voie longue, à celui d'ingénieur



VISITE À LORIENT EN 2010



ATELIER POUR ENFANTS À L'OCCASION
DU PAB 2010 À LORIENT



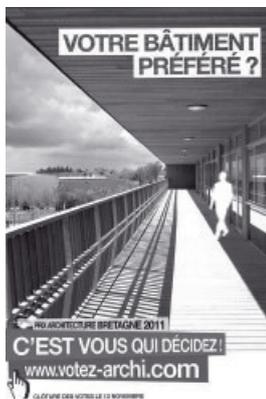
ASSEMBLÉE PRÉSENTE À BREST
À LA REMISE DU PAB 2011

de l'École Centrale où il avait débuté son parcours encyclopédique. On notera que depuis 1998 et l'office du Saint-Lois Eugène Leseney, tous les présidents vinrent de Paris où le centralisme français assigne la plupart des grandes carrières.

L'ÉMANCIPATION

Au fil du temps, la présence des architectes au sein du jury a relevé de divers principes de représentation. L'arrimage à l'Ordre a longtemps prévalu : ainsi, en 2002, siégeaient côte à côte trois présidents de conseils régionaux et un vice-président du Conseil national. Grande nouveauté, ils étaient flanqués de trois confrères étrangers, mais tous titulaires, eux aussi, de mandats corporatifs au sein, respectivement, du *Collegi d'Arquitectes de Catalunya*, du *Royal Institue of British Architects* et de l'*Obec Architektu* reconstitué en 1990 sur les décombres de l'Union des architectes tchèques. L'initiative fut reconduite en 2004 avec des représentants de l'*Association of Jersey Architects* et du *Vorarlberger Architektur Institut*. En 2006, dans un contexte général de « désinstitutionnalisation » du jury, les membres élus des conseils régionaux de l'Ordre laissèrent fort logiquement leurs places à des responsables de Maisons de l'Architecture, conséquence directe de la création du Réseau.

Deux ans plus tard y furent introduites des personnalités fameuses pour leur sensibilité, mais dans d'autres domaines de la création. Olivier Roellinger, chef de cuisine multi-étoilé, et le poète Yvon Le Men furent ainsi conviés successivement et à bon escient, puisque tous deux entretenaient une relation privilégiée avec l'architecture. En effet, le premier avait installé son restaurant de Saint-Méloir-des-Ondes dans le château Richeux, une brillante réalisation d'Yves Hémar. Quant au second, au moment de siéger, il s'apprêtait à prendre résidence dans l'*unité d'habitation de dimension conforme* édifiée par Le Corbusier à Rezé. Il en tirerait la matière d'un recueil de nouvelles : *À louer chambre vide pour personne seule*. Enfin, en 2011, annonçant le changement de dénomination qui, aujourd'hui, fait que nous devons parler de Maison de l'Architecture et des Espaces de Bretagne (MAEB), l'aréopage s'est enrichi de la présence d'un paysagiste en la personne de Matthieu Picot. Progressivement, le jury s'était en outre resserré pour ne compter désormais qu'une douzaine de membres. Quant à « la société civile », elle est conviée depuis 2011 à choisir son lauréat par vote électronique, parmi les candidats sélectionnés. Le succès de la formule a été immédiat : elle a en effet recueilli 1870 suffrages pour sa première édition. Au fil du temps, les catégories où inscrire les réalisations et l'intitulé des prix fluctuèrent également, culminant à 12 récompenses en 2004, pour s'établir ensuite à 7, qui avait d'ailleurs été la jauge de 1994 à 1998.



AFFICHE POUR LE 1^{ER} VOTE
DU PUBLIC EN 2011

2. L'ARCHITECTURE QUI SE FAIT EN BRETAGNE

Il y eut donc des hésitations, mais nous avons la conviction qu'elles ne portèrent pas à conséquence. En effet, l'examen minutieux des réalisations sélectionnées depuis 20 ans et des palmarès établis montre une étonnante continuité. Bien sûr, certains s'esclafferont, persuadés qu'une pensée unique est à l'œuvre, déterminée par la composition du jury, qui serait soigneusement pesée dans cette intention. Loin de toute théorie du complot, d'autres en imputeront simplement la cause à une pusillanimité qui conduirait à écarter les productions peu conventionnelles ou sujettes à la polémique. Nous préférons y voir, d'une part, l'effet d'une politesse qui écarte la tentation de paraître en optant systématiquement pour l'inattendu. Et, d'autre part, ce que nous nous emploierons à prouver, que la domination de certaines tendances correspond avant tout à leur puissance et à leur capacité à redonner vigueur à la discipline architecturale après une longue période de flottement.

ÊTRE OU NE PAS ÊTRE NÉO-MODERNE ?

En dépit du faible nombre de réalisations soumises à la première session du PAB, une tendance s'y manifesta avec force. Primée d'emblée, elle est demeurée très présente, dominante sinon dominatrice, parmi les 541 projets sélectionnés depuis. Il est convenu désormais de parler à son propos de « Néo-modernisme », terme générique qui connaît des déclinaisons nuancées. En l'occurrence, le qualificatif renvoie à l'épopée architecturale de l'entre-deux-guerres et à une esthétique « puriste » s'en remettant au savant assemblage de volumes simples disposés de manière à mettre en exergue leurs proportions et en tension leurs partitions secondaires organisées dans une constante recherche de rythmes. Cette pratique aux ambitions universalistes - on parla de « style international » dès 1925 - posait en outre son aboutissement comme consubstantiel à la fonction ramenée à quelques « besoins » élémentaires. On mesure ici le paradoxe. Certes, ces architectures sont pleinement entrées dans l'histoire des idées et des formes : contre toute tradition, leur plus fameuse représentante, la villa Savoye édifiée par Le Corbusier en 1931, a même été classée monument historique dès 1964, du vivant de son créateur donc. La Bretagne n'était pas restée à l'écart : sous le crayon, notamment, de Pol Abraham, Jean Gorin ou Olivier Mordrelle, elle s'était même exercée au genre avec brio, ce qui lui vaut de compter, elle aussi, quelques édifices du genre dûment protégés. Mais ces reconnaissances et célébrations se sont généralement doublées de préventions. Aux dires de leurs accusateurs, ces architectures auraient abdiqué leur statut pour s'affilier aux arts plastiques, ne constituant qu'un jeu de l'esprit, parfaitement abstrait, aux antipodes de l'usage contrairement à leur prétention, et sans

égard pour l'héritage, repoussé avec dédain. Dès lors, comment expliquer leur retour en grâce sur la scène bretonne de la dernière décennie du XXe siècle et leur consécration par le PAB ?

Quelques années plus tôt, la chose ne pouvait se prédire car la Bretagne semblait avoir creusé un sillon fécond en adhérant au courant naturaliste né jadis au États-Unis d'une acculturation de l'architecture japonaise, puis acclimaté après-guerre dans l'Europe scandinave et nordique. Cette seconde voie de la modernité, loin de repousser la diversité, l'accueillait avec bonheur, suivant en cela l'enseignement de Frank Lloyd Wright, « sûr de ses racines et de son étoile », pour qui « l'unité dans la diversité était le dessein du Créateur ». Yves Guillou avait été le premier à emprunter ce chemin, inspiré disait-il par Richard Neutra, un ancien élève et collaborateur du maître de *Taliesin*, qui avait redonné crédit à un certain régionalisme en le justifiant par « des idiosyncrasies traditionnelles, des variations régionale dans l'attitude psychologique des consommateurs et la houle très irrégulière de la marée économique-technique sur les diverses parties de la terre ». Guillou s'était donc évertué, dans une certaine improvisation, à donner consistance à un naturalisme moderniste connotant la Bretagne. Dans son sillage, une véritable école s'était formée, que Claude Petton, Bernard Guillouët et Erwan Le Berre avait amenée à un niveau remarquable. La plupart des jeunes architectes installés à la fin des années 1970 avaient donc logiquement envisagé de s'inscrire dans cette lignée, animés qu'ils étaient par deux grandes aspirations: régénérer la Bretagne « de l'intérieur » et respecter un environnement maltraité.

UNE ARCHITECTURE DE RÉSISTANCE

Scruter le chemin emprunté par Michel Velly, lauréat du PAB en 1994 dans la catégorie « Équipements publics », permet de comprendre la désaffection inattendue pour cette écriture qui intervint peu après et, en contrepartie, l'avènement du Néo-modernisme. Diplômé en 1975, il avait pris ses quartiers 18 mois plus tard dans la minime commune de Trémar-gat où il s'essaya d'abord au métissage d'un savoir moderne encore peu consistant, de la leçon tirée d'un séjour d'une année en Amérique du Nord et des savoir-faire artisans encore solides dans cette Haute-Cornouaille. Il s'adonna ainsi à un naturalisme moderniste franchement rustique qu'il affina progressivement, aidé par une inclination grandissante pour le bois qui l'amena à se familiariser avec les usages qu'en avaient faits des architectes comme Kristian Gullichsen, Juhani Pallasma, Sverre Fehn ou Roland Schweitzer. Dès lors, Velly s'éloigna rapidement de sa première manière - d'autant que des épigones en faisaient une vulgate -, pour adhérer à une modernité sans cesse plus franche, soigneusement étudiée entre-temps et désormais assimilée.

Le souci de conserver pourtant une coloration spéciale à sa production l'anima encore, ce dont témoigne la mai-

rie du Foeil. Commentant ce sobre parallélépipède réglé sur le carré - trois en plan, dix pour l'élévation principale -, qu'il avait intégralement revêtu de minces dalles de granit de Plounevez-Quintin, toiture-terrasse comprise, il parla « d'une modernité à la fois locale et universelle ». David Cras, que le PAB avait récompensé dès 1992, n'avait pas suivi un autre chemin après son installation à Plouha en 1981. Féru de culture bretonne, il avait d'abord pensé que revisiter les thèmes traditionnels, comme en musique, pouvait s'avérer fécond. Déçu, il avait vite glissé vers une modernité découverte en autodidacte. Il avait pu rapidement travailler de façon stimulante avec Jean Guervilly, double lauréat du PAB initial, puis il avait rencontré Michel Velly. Comme lui, il avait commencé à enseigner, à l'École d'Architecture de Bretagne en 1987, qui de ce jour devint un creuset du Néo-modernisme breton.

Certes, dans cet infléchissement on peut ne voir qu'une soumission à l'air du temps, un simple effet du retour de balancier qui balaya les survivances d'un certain post-modernisme futile et ampoulé dont la Bretagne avait généralement fait l'économie. Seuls les registres typo-morphologiques et vernaculaires y avaient véritablement trouvé des adeptes auxquels le PAB accorda d'ailleurs une attention méritée : Yves Hénaff, Christian Olphe-Gaillard et Rémi Le Berre en recueillirent les lauriers. Ceux qui ouvrirent la voie à l'austère Néo-modernisme ne s'en expliquèrent d'ailleurs jamais par l'évocation d'une revanche sur cette tendance. En 1994, David Cras préféra justifier la sévère rangée de six logements qu'il venait d'édifier à Plouézec par sa détermination « à ne pas tomber dans le style néo-breton ».

Ce type d'explications connut la rémanence dans les expositions du PAB. Thierry Mostini, en 1994, afficha « son refus de la typologie dite régionale » ; Gilbert Quéré et Christophe Jouan, dix ans plus tard, clamaient encore leur volonté « d'éviter les néo-locaux » et, en 2008 enfin, Alain Le Scour revendiqua « une rupture avec la typologie néo-régionale du pavillon pastiche ». Il faudrait alors parler d'une « architecture de résistance », expression qu'utilise Kenneth Frampton pour définir le Régionalisme critique dont il est le théoricien. Il se manifesterait « en référence aux conditions réelles ou supposées dans lesquelles une culture locale de l'architecture se développerait en opposition expresse à une domination ». Le premier à formuler l'hypothèse d'un Néo-modernisme de combat engageant une bataille à front renversé au profit d'une Bretagne menacée par l'usage cynique ou dérisoire qu'on faisait des stéréotypes censés la résumer, fut le critique britannique Penny Mc Guire. En 1980, dans *Architectural Review*, il excipa en effet du Régionalisme critique pour expliquer la production de Velly, Guervilly et Lionel Dunet, soulignant qu'elle s'inscrivait dans le désir « *to re-evaluate key traditions of the past* ».

DU MAPPING À L'ABSENCE



MAIRIE DU FOEIL DE MICHEL VELLY 1994



BUREAUX ET LOGEMENTS À LANNION DE JEAN GUERVILLY 1992



MAISON À CARANTEC DE THIERRY MOSTINI 1994



MAISON LMJ À ??? DE ALAIN LE SCOUR 2008



SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA CÔTE DE PENTHIÈVRE DE COQUARD
COLLEU CHARRIER À SAINT ALBAN 2011



MAIRIE DE LAMBALLE DE LIONEL DUNET 1994



COLLÈGE D'ORGÈRES DE THIERRY MOSTINI 2008



MÉDIATHÈQUE DE MONTAUBAN DE DAVID CRAS 2010

La mairie du Foeil viendrait confirmer ce jugement en affichant clairement son propos, comme la maison de Sarzeau que Cras présenta de façon inattendue au PAB 2000. Selon ses propres mots, « elle offrait sur une de ses faces l'aspect minimal traditionnel de la région grâce à un revêtement de pierre claire. Quant au coloris gris ardoisé de l'étanchéité, il se fondait lui aussi dans la gamme des toitures avoisinantes ». En 2006, usant à bon escient d'un vocabulaire mathématique, Mickaël Tanguy a parlé de *mapping* pour définir cet usage décalé de matériaux ou de couleurs venant connoter des architectures dont les volumes et les lignes n'assumaient nulle continuité historique. Yves Guillou avait mis en œuvre la formule avec constance dès les années 1960 dans l'espoir de réconcilier modernité et régionalisme. René Delayre, qu'il faut se garder d'oublier dans la généalogie bretonne du Néomodernisme, alla plus loin : en disposant de puissantes parois de pierres appareillées, qui ne venaient nullement contredire la sobriété de ses maisons systématiquement dotées de toitures-terrasses, il entendait affirmer que la modernité, refusant le commandement du *Stijl*, pouvait se dispenser de dénaturer la matière des édifices.

Il ouvrait ainsi à une pratique que Nathalie Coquard, Jean-François Colleu et Christophe Charrier ont résolument faite leur, comme l'a encore démontré le siège de la communauté de communes de la Côte de Penthièvre à Saint-Alban, lauréat du PAB 2011, où un mur de schiste de 25 mètres biffe le paysage. L'intention différait peut-être chez Lionel Dunet, dont le parcours était bien différent, lorsqu'il dota la mairie de Lamballe d'un claustra de granit (PAB 1994). Mais cette façon de proposer parcimonieusement un matériau réputé traditionnel, comme une citation pour initiés, mérite tout autant l'attention. Elle se retrouve en effet régulièrement, notamment chez Thierry et Julien Mostini qui livrent pourtant des architectures résolument modernistes et d'un raffinement déployé jusqu'au moindre détail. La pierre en touches discrètes - murets et allèges - qu'ils ont disposés dans deux réalisations couronnées au PAB, les collèges Andrée Récipon d'Orgères (2008) et Nelson Mandela de Plabennec (2011), installe l'idée d'un hommage au moment d'une succession, illustrant l'adage qu'une visite en Bretagne avait inspiré à Le Corbusier : « Un standart meurt, un standart naît ».

En 1991, Jean Guervilly avait encore montré une réelle sollicitude au monde en partance, à Saint-Quay-Portrieux, dans un ensemble de 21 maisons où la pierre s'était affichée frontalement, scellée en opus incertum. Puis c'en fut fini. Pour décrire le centre de long séjour de Keramour, à Rostrenen, qu'il soumit au PAB de 1994, il en référa sèchement à « une logique fonctionnelle d'ensemble qui se traduit par une rigueur quasi mathématique de l'organisation des fonctions et des masses ». En d'autres circonstances, il parla de « mécaniques silencieuses », ajoutant : « c'est dans l'absence que se trouve la beauté ». Nous voici bien près du « neutre » qui selon Jean-Louis Violeau et Maryse Quinton caractériserait désormais l'architecture de David Cras. Il ne dément pas. Évoquant la médiathèque de Montauban-de-Bretagne (PAB 2010), il remarquait à juste titre « qu'elle ne proposait qu'une volumé-

trie minimale ». Cette véritable ascèse, caractéristique du Néo-modernisme le plus intransigeant, ramène à la branche « puriste » du Mouvement moderne. Puisant dans son vocabulaire, David Cras s'en réclamait d'ailleurs sans détour dans sa description de la salle multifonctions *Le Ponant*, qu'il avait édiflée à Pacé : « L'ensemble forme une composition plastique dynamique valorisant le volume opaque inhérent à ce type de programmes ».

DANS UN CHAMP VIERGE

Il faut s'arrêter sur le dernier membre de la phrase. En effet, les Néo-Modernes donnent généralement leur meilleur dans des constructions permettant, selon la juste formule de DDL (Pascal Debard, Gwénoél David, Yoann Le Corvec) appliquée au centre culturel de Châteaubourg, « d'affirmer l'idée d'introversio » (PAB 2010). Les médiathèques, les salles polyvalentes, les gymnases ont donc leur préférence car ils conduisent à manipuler des volumes simples selon des règles confinantes à l'abstraction. Il n'est pas douteux que la particularité ancestrale de l'occupation du territoire, en l'occurrence, a joué en leur faveur. La Bretagne est en effet caractérisée par un semis d'anciennes paroisses à l'étonnante vitalité, qui ont souvent profité d'une rurbanisation dont le procès est sans doute trop vite instruit aujourd'hui. Dotées d'une population rajeunie et croissante, ces communes sont conduites à s'équiper, ce qu'elles font en installant le plus souvent les nouveaux programmes, exigeants en surface et en emplacements pour le stationnement, à la lisière de leur bourg. En paraphrasant Coquard, Colleu et Charrier, nous dirions « qu'elles les posent dans un champ vierge », ce qui donne toutes ses aises au Néo-modernisme pour disposer les bâtiments solipsistes qu'il affectionne, dans un exercice s'apparentant parfois au *land art*.

Le plus abouti de la production de David Cras et Pascal Debard se confronte ainsi au paysage naturel, laissant les autres constructions à bonne distance, telles l'école primaire de Ploumagoar, qui les fit conjointement lauréats du PAB 2002, ou la médiathèque de Languidic, œuvre du second, distinguée en 2006. D'autres programmes favorisent l'option néo-moderniste : les édifices techniques, les équipements sanitaires, les bâtiments médicaux, qui renvoient à une fonctionnalité objective. Le service des urgences du centre hospitalier de Saint-Brieuc (Dunet, PAB 2002) ou le centre de Médecine nucléaire du Morbihan (AIA, PAB 2011) en fournissent des exemples convaincants. Mais certaines situations y conduisent également, comme les zones spécialisées où les édifices, privés de l'appui d'un environnement sédimentaire, ne peuvent trouver de ressources qu'en eux-mêmes, n'ayant dès lors de compte à rendre qu'à la discipline architecturale, à l'instar de l'usine d'épuration de Rennes-Beaurade (Paumier et Golhen, PAB 1998). Le propos peut même prendre une saveur spéciale dans la dérélliction, approchant alors une esthétique dont le cinéma néo-réaliste a fait bon usage. Valérie Tréguer et Gwe-



LE PONANT À PACÉ DE DAVID CRAS



EQUIPEMENT CULTUREL À CHATEAUBOURG
DE DDL ARCHITECTES 2010



ECOLE PRIMAIRE DE PLOUMAGOAR DE DAVID CRAS
ET PASCAL DEBARD 2002



CENTRE DE MÉDECINE NUCLÉAIRE DU MORBIHAN
DE AIA 2010



CENTRE DE SECOURS DE PLERGUET
DE TRÉGUIER VELLY 2011



ECOLE PRIMAIRE DE PLEUMEUR BODOU DE DOMINIQUE
BONNOT 1996



CNAM À PLOUFRAGAN DE DOMINIQUE BONNOT 2010



SERVICE DES JARDINS DE LA ROCHE JAGU DE DAVID
CRAS ET BRUNO LE POURVEER 2004

naëlle Velly, qui auront scellé ainsi une collaboration de quinze ans, en ont fait la démonstration sur un délaissé de l'ancienne gare de marchandise de Plerguet où elles ont logé un centre de secours « dans un prisme pur ». Prolongées jusqu'aux arêtes du volume, les parties vitrées simulent de nettes entailles et n'altèrent donc pas la roide géométrie disposée auprès d'une voie oubliée, dans ce qui s'apparente à une installation au sens des arts plastiques (PAB 2011).

Il est évident que les catégories du Néo-modernisme que nous venons d'établir trop rapidement s'appliquent aux édifices et ne sauraient cantonner les architectes, qui sont conduits à ajuster leur pratique au gré des circonstances. Les nombreuses réalisations que Dominique Bonnot a régulièrement proposées au PAB depuis 1996, souvent avec bonheur, montrent bien la souplesse que le genre autorise en dépit de son rigorisme. L'école primaire de Pleumeur-Bodou, qui le fit lauréat dès sa première participation, se voulait contenu et contenant de son environnement, intriquant abstraction et naturalisme : son plan était inscrit dans un triangle équilatéral, mais « le patio central était un morceau de paysage laissé en l'état (...) L'école était traversée de talus arborés qui donnaient l'illusion que le bâtiment se fondait dans le paysage autant qu'il intégrait ses structures préexistantes ». En 2010, ayant à construire l'édifice du CNAM, à Ploufragan, sur un campus encore fruste placé en vis-à-vis d'un échangeur routier, il s'en remettrait à un assemblage de volumes savant, mais guère ouvert à son voisinage incertain. La même année, tout au contraire, son architecture sut se montrer à nouveau altruiste, attentive à l'existant et soucieuse de le côtoyer sans provocation ni servilité pour créer un centre de loisirs dans un écart de Tréméven, en continuation d'un village. Bonnot se réclama en l'occurrence « d'un dialogue déférent et distancié » (PAB 2010), ce que la situation facilitait.

LA CAMPAGNE INSPIRATRICE, À NOUVEAU

En fait, le Néo-modernisme a hérité du Mouvement moderne qui, à bien des égards, fut ruraliste. En quête d'une simplicité morale, il crut en déceler le ferment dans les sociétés paysannes qui, de William Morris à Le Corbusier, avaient été regardées comme un conservatoire du socialisme des origines, préservé du souci de paraître et donc du superfétatoire : « la source pure », avait dit Béla Bartok. Mais, pour beaucoup, ce n'est plus de l'antique maison paysanne - « exacte comme la marée qui monte est exacte », écrivit Le Corbusier - qu'il faut chercher l'appui : elle serait désormais trop éloignée dans le temps et trop rare dans l'espace. Sur-tout, elle aurait trop été sollicitée pour nourrir un pittoresque qui en contredisait l'essence. Aujourd'hui, ce sont les édifices, tout de fonctionnalité et d'économie de moyens, dont l'avènement contribua à désengluier les campagnes de leurs archaïsmes dans les années 1950, qui retiennent leur attention. David Cras et Bruno Le Pourveer, pour abriter le

service des jardins du château de La Roche-Jagu, en ont ré-féré aux granges et même aux premiers bâtiments d'élevage hors-sol auto-construits de façon rudimentaire (PAB 2004). La parenté des programmes justifiait ici le parti, qui s'étendit aussitôt à d'autres destinations, principalement toutefois à la maison. Mickaël Tanguy à Langon (PAB 2004), Catherine Rannou à Plougasnou (PAB 2006), Mathieu Le Barzic à Plédran (PAB 2008), Christophe Gauffeny à Boquéo (PAB 2010) et Isabelle Hiault au Rheu (PAB 2011), tous ont mentionné le bâti agricole comme typologie d'appui. Sélectionné en 2008 pour une réalisation à Pleurtuit, Christophe Bachman en a donné la raison : il s'agissait de « rechercher l'authenticité rurale ». Un fonctionnalisme populaire, produit d'une démarche dépourvue d'intentions architecturales, viendrait donc à nouveau alimenter la théorie.

À nouveau, écrivons-nous, car ce fut le fondement du premier régionalisme né à la fin du XIX^e siècle dans l'atelier très rationaliste de Julien Guadet. Son développement multiforme le vit ensuite s'abandonner aux chants de sirènes qui l'entraînèrent au poncif et, enfin, l'abîmèrent dans un piteux mercantilisme. Mais il eut régulièrement de très honorables surgeons, spécialement aux États-Unis où il se gagna des défenseurs inattendus, tel Sigfried Giedion, pourtant secrétaire des CIAM, qui plaida avec conviction pour un *new regionalism*. La Bretagne, qui avait tant sacrifié au genre jadis et naguère, aurait-elle manqué à l'appel ces vingt dernières années ? Certes pas, mais se résoudre à l'aveu est difficile, tant l'indigente marée pavillonnaire des années 1970 et 80, qui s'en réclama, a valu le discrédit au mot comme à la chose. À ce jour, parmi les sélectionnés du PAB, seul Christophe Bachmann, défendant en 2009 une demeure construite à Erquy, a osé écrire qu'elle relevait « du style régionaliste ». Elle s'était en effet « inspirée des caractéristiques dimensionnelles des longères et des maisons de pêcheurs environnantes » et, de surcroît, avait utilisé la pierre, le bois et l'ardoise. Plus mesurés sur les termes, Anne-Yvonne et Georges Le Garrec avaient cependant déjà reconnu « l'inspiration régionale » de la mairie de Locronan qu'ils avaient dotée d'une extension dans un cadre hautement patrimonial et donc sous surveillance (PAB 1996).

Quinze ans plus tard, dans un contexte également placé sous tutelle, une fois n'est pas coutume, c'est un architecte en chef des monuments historiques, certes très atypique, Bruno Décaris, qui se déclara victime d'une réglementation et de contraintes infantilisantes pour expliquer la maison régionaliste de fait qui, avec Agnès Pontremoli, le fit paradoxalement lauréat du PAB en 2010. Ayant accusé les ukases du POS de Bangor de produire sur Belle-Île-en-Mer « l'essaimage d'un modèle unique de constructions néobrettonnes », il se fit fort d'en opérer un détournement ironique pour « proposer une vision contemporaine et personnelle tant de la longère que de l'archétype imposé ». Le *mapping* atteignit ici sa quintessence par l'entremise de panneaux de pierres sèches enchâssés dans des cadres métalliques qui se gardèrent bien de toucher terre... Mais pour beaucoup, désormais, l'obligation n'est pas nécessaire pour



MAISON À PLOUGASNOU DE CATHERINE RANNOU 2006



MAISON À PLÉDRAN DE MATHIEU LE BARZIC 2008



MAISON À BOQUÉO DE CHRISTOPHE GAUFFENY 2010



MAISON À L'INRA AU RHEU DE ISABELLE HIAULT 2011



MAISON À PLEURTUIT DE CHRISTOPHE BACHMAN 2008



MAISON À ERQUY DE CHRISTOPHE BACHMAN 2011



MAISON À BELLE ÎLE EN MER DE OPUS 5 (BRUNO DÉCARIS ET AGNÈS PONTREMOLI) 2010



9 MAISONS EN BANDE À BRÉCÉ DE ADAO 2010



MAISON À PLOMEUR DE JEAN CHARLES CASTRIC 2006



RESTRUCTURATION D'ANCIENNES MAISONS DE TISSERANTS À SAINT THÉLO DE MATHIEU LE BARZIC ET TADASHI KAWANATA 2008

regarder autour de soi et s'en inspirer. Construisant neuf maisons coalisées dans un alignement de Brecé, Philippe Cognard et Sébastien Le Dortz se sont librement décidés pour une reprise « du gabarit de la classique maison à deux pentes et sa toiture à 45° en ardoise qui est ici également déclinée en vêtue » (PAB 2010). Mais *quid* justement de cette « classique maison à deux pentes » ?

Nous savons que le régionalisme premier et, davantage encore son petit cousin insoucieux, le néo-régionalisme, se prétendent héritiers de « LA maison bretonne traditionnelle », qui n'exista jamais, reconstruite en fait dans l'imaginaire, trompeur disait Lacan, parce que porteur d'une part de vérité. Aujourd'hui, la connivence s'établit autour de la *longère*, mot bien vague forgé jadis par des notaires embarrassés pour décrire la juxtaposition linéaire, d'un tenant ou au fil du temps, d'une maison de ferme, de son étable et de son écurie. Le peu de précision qu'il apporte en permet un usage extensif, sans craindre la contestation. Au PAB, Thierry Dupeux s'y essaya dès 1998 ; depuis, Charles Castric et Mathieu Le Barzic (PAB 2006) lui ont emboîté le pas, sans être dupes, bien sûr. Il s'agissait en fait, Christel Jordan et Xaypakob Mongkhoun *dixit*, « d'une (très libre) réinterprétation du vocabulaire architectural traditionnel » (PAB 2004).

UNE AFFAIRE DE CONTEXTE

Plutôt qu'au régionalisme, mieux vaudrait donc sans doute se référer au contextualisme, tel que Christian Norberg-Schulz l'envisageait : « une nouvelle approche phénoménologique qui permettrait de se lier d'amitié avec l'environnement » et de trouver ainsi « un équilibre existentiel ». C'est évidemment l'alchimie qui a opéré à Saint-Thélo durant les cinq années du cheminement intellectuel et du chantier collectif conduits par Mathieu Le Barzic et Tadashi Kawanata pour réinvestir, compléter et dédier à la mémoire un édifice faisant cause commune avec le musée voisin, consacré au lin qui fut la grande affaire de ce pays (PAB 2008). En paraphrasant Philippe Madec, nous dirions qu'ici le temps fut à l'œuvre. La possibilité en est trop rarement offerte, mais le contextualisme peut aussi se satisfaire du rythme saccadé de la commande ordinaire, pour peu que l'architecte se soit imprégné du *Genius loci*. Ainsi, face à la mairie de Carnac, où Pierre-Alexis Kobakhidze conjugua naguère audacieusement régionalisme et expressionnisme, l'atelier ARCAU a donné à l'espace culturel *Terraqué* une allure nullement mimétique que ses architectes disent cependant issue « d'un minutieux travail de réinterprétation du bâti traditionnel breton » (PAB 2011).

Il s'agit en fait d'un procédé créatif de nature analogique, métaphorique même parfois. Lionel Dunet s'est ainsi réclamé de la halle pour concevoir la médiathèque de Noyal-Châtillon-sur-Seiche, qui pourrait se confondre avec une réhabilitation inspirée (PAB 2010). Cette quête d'une familiarité requiert « une déférence à l'égard des bâtiments

existants ». C'est la démonstration que Catherine Geffroy et Franck Zarka, lauréats du PAB en 2006, ont élégamment faite par la conception, pourtant tout de béton et de verre, du centre culturel de Noyal-sur-Vilaine justement nommé *L'inter-valle* pour s'être glissé entre deux édifices de fort caractère, en mire de la spectaculaire église Saint-Pierre élevée par Arthur Regnault en 1892. Patrice Liard et Christine Tanguy, dans la médiathèque *Ti ar geriou* de Saint-Renan, n'avaient pas écarté le remploi de la maçonnerie de pierre existante, mais leur création n'entendait nullement s'adonner à la réplique. Elle doit son caractère d'évidence à l'occupation du parcellaire et à son respect des gabarits voisins (PAB 2002).

Cette politesse ne fut pas toujours de mise, mais elle s'est progressivement instillée et même généralisée, au point de révéler les capacités insoupçonnées de certaines démarches. Disciples zélés de David Cras, qu'ils ont accompagné en diverses circonstances, adeptes des conceptions *a minima* hautement revendiquées (PAB 2004), jamais aussi à l'aise que dans l'isolement, Benoît Robert et Nicolas Sur, en s'installant dans le bourg de Pluduno, ont ainsi montré les infinies ressources du parcellaire. Le centre culturel et la halte garderie, qu'ils y ont glissés en second rang, permettent assurément de laver le Néo-modernisme de sa réputation anti-urbaine et de lui reconnaître une bonne volonté, parfois, à se plier aux bizarreries des situations héritées. Primée en 2008, cette réalisation engendre à son tour des venelles et des cours, révélant la richesse des successions et divisions du foncier, qui déjouent la rationalité immédiate pour la plier aux exigences de la complexité. Le respect du contexte peut aussi provoquer le désir qu'une réalisation, tout récente qu'elle soit, « semble avoir toujours été là » : Jean-Baptiste Frenove s'aventura ainsi aux confins du régionalisme pour installer deux maisons bien en vue sur le quai de Sauzon (PAB 2006).

L'IRRÉVERSIBLE ET LA NOSTALGIE

Cette évocation du contextualisme a pu laisser croire qu'il n'avait de pertinence que dans les bourgs désireux de s'étoffer pour assumer pleinement l'essor communal ou, simplement, conduits à ravauder leur tissu après des décennies de relâchement. Que le Fonds d'aménagement urbain régional - devenu Éco-FAUR - ait soutenu plusieurs des réalisations sélectionnées au PAB le confirmerait. Pourtant, cette doctrine ne s'essouffle pas aux portes de la ville, qu'elle sait prendre en considération en débusquant les particularités discrètes dont les quartiers nourrissent leur personnalité. Bernard Halet et Michel Villette en ont apporté la preuve à Brest dans l'ancien faubourg du Pilier-Rouge en livrant un sobre édifice d'angle regroupant 28 logements sociaux. Et de s'en expliquer : « la volumétrie et les percements reprennent les principaux éléments de vocabulaire des immeubles caractéristiques du secteur (...) Le dernier niveau est ainsi marqué par un dé-



CENTRE CULTUREL TERRAQUÉ À CARNAC DE ARCAU 2011



MÉDIATHÈQUE DE NOYAL CHATILLON SUR SEICHE DE LIONEL DUNET 2010



CENTRE CULTUREL DE NOYAL SUR VILAINE DE CATHERINE GEFFROY ET FRANCK ZARKA 2006



MÉDIATHÈQUE TI AR GERIOU À SAINT RENAN DE CHRISTINE TANGUY ET PATRICE LIARD 2002



CENTRE CULTUREL ET HALTE GARDERIE À PLUDUNO DE BENOÎT ROBERT ET NICOLAS SUR 2008



IMMEUBLE DE 47 LOGEMENTS COLLECTIFS À SAINT MALO DE ALTA 2010



CINÉ MANIVEL À REDON DE OLIVIER BAUDRY 2010



3 MAISONS DE VILLE À RENNES DE TRÉGUER VELLY 2000



IMMEUBLE DE 38 LOGEMENTS COLLECTIFS À QUIMPER DE THIERRY MOSTINI 2002



MAISON COMMUNAUTAIRE DE LA CONGRÉGATION DES FILLES DE JÉSUS À RENNES DE PERRIN ET MARTIN 1994

bord de toiture soutenu par de fins poteaux, dispositif typique du quartier » (PAB 2000). Le désir d'inscrire la production contemporaine dans la longue durée urbaine peut aussi amener à perpétuer le souvenir de fonctions révolues ou démenagées.

À Rennes, construisant le restaurant *Key Malo* en bordure du canal Saint-Martin, Jean-Pierre Renault a voulu en faire allégoriquement « la nouvelle maison de l'éclusier » ; pour cela, matériaux et couleurs connotés ont été appelés à la rescousse (PAB 1998). Deux ans plus tard, devant édifier la nouvelle gare de Lannion, Philippe Fauquet a puisé dans un même registre pour stimuler le souvenir, optant pour la brique « car elle composait l'essentiel de la précédente station aujourd'hui démolie mais demeurée très présente dans la mémoire collective ». Il ajoute : « La réutilisation de ce matériau comme symbole d'identité se voulait une relecture et une réinterprétation des stéréotypes appartenant à ce type de réalisations » (PAB 2000). Plus récemment, Le Trionnaire et Tassot, à Saint-Malo, se sont réclamés de la silhouette générale des docks pour élever 47 logements à proximité du bassin Bouvet (PAB 2010). Quant à Olivier Baudry, pour loger le *Ciné manivel* sur le vieux port fluvial de Redon, il a fait en sorte que son bâtiment « s'ancrât dans l'histoire locale en intégrant les différentes composantes de son environnement : volumétrie composite, réinterprétation des formes et des matériaux industriels » (PAB 2010).

Mais, aussi retors avait-il semblé, le foncier était demeuré un puissant levier. Valérie Tréguer et Gwenaëlle Velly lui furent également redevables en partie de leur première récompense pour trois maisons de ville à la haute silhouette habillée de zinc, qu'il avait fallu placer sans marge sur des parcelles en lanière délimitant une modeste placette atteinte par une venelle de La Mabilais (PAB 2000). Bien en vue, au contraire, sur la place de La Tour d'Auvergne à Quimper, Thierry et Julien Mostini avaient d'abord regretté qu'on ne fît pas terrain net pour accueillir les 38 logements dont ils avaient la commande. Ce fut leur chance. Un édifice conservé, et la découpe en dentelle du bien-fonds qui en résultait, les amenèrent à un travail de haute couture nécessitant le recours sans hiatus à diverses écritures en fonction des voisinages (PAB 2002).

Toutes ces attentions manifestaient un intérêt désormais soutenu pour la ville stratigraphique qui sans cesse se renouvelle sur le terreau des occupations anciennes, en y recherchant substance. Ce fut la force et l'originalité du projet urbain rennais, qui s'est largement déployé dans ce qu'Alexandre Chemetoff a joliment nommé « des quartiers en activité ». Les vertus de la formule ne se démentent pas, quitte à imposer d'acrobatiques performances. Lionel Dunet avait dû, déjà, étirer ses *Belles de Vilaine*, pour les amener jusqu'au Mail (PAB 1998). Ce n'était que prolégomènes. La moindre parcelle est maintenant prétexte à des installations virtuose : Pierre Jolivet pour deux logements sur une placette ; Philippe Barré et Agnès Lambot pour le restaurant *Taï Shogun* ont récemment montré que le jeu en valait décidément

la chandelle (PAB 2010). On y verra, de surcroît, une célébration de la ville intelligemment et plaisamment dense, économe de son foncier et désireuse de ramasser ce qui se dispersait encore il y a peu. Bref, une contribution au développement durable.

UN NOUVEL ÂGE

En dépit de multiples incitations en ce sens, venues notamment de leurs instances professionnelles soucieuses de se mettre au plus vite en phase avec les nouvelles aspirations sociétales, la plupart des architectes actifs en Bretagne - leurs commanditaires plus qu'eux, peut-être - ont tardé à venir sur ce terrain. Le PAB n'en a vu la préoccupation s'afficher clairement qu'en 2004. Il lui fit aussitôt très bon accueil puisque le jury décerna un « prix coup de cœur » à Emmanuelle Millet et Sébastien Chauchat, concepteurs et auto-constructeurs d'une extension de maison, à Vannes, qui était un véritable manifeste : chanvre banché, douglas non traité, circuit de l'eau optimisé, etc. Volontairement composite, la façade recherchait le cousinage des architectures libertaires qu'une certaine Amérique, pionnière dans la conviction écologique, avait popularisées à l'aube des années 1970 et que Lucien Kroll avait ensuite relayées en Europe. Sélectionné pour ce même PAB, Mickaël Tanguy avait également proclamé sa conviction d'un nécessaire infléchissement des pratiques. La maison qu'il avait construite à Langon était d'ailleurs dotée de puits canadiens et recyclait les eaux de pluie. Installée parmi les arbres et construite en bois, elle ressuscitait le mythe de Walden, laissant supposer, autrement que la construction vannetaise mais dans un même credo, que dorénavant l'architecture serait visuellement travaillée par la soumission aux impératifs d'un développement soutenable. Le siège de l'Institut du management environnemental, que Philippe Madec présenta à la session suivante, vint en renforcer l'augure. Pourtant, tout aussi attentifs à la question et en ayant consciencieusement recherché la résolution dans une conjonction des énergies solaire et géothermique, ni Jean-Pierre et Julien Chouzenoux, auteurs de l'emblématique *École pour la Nature et l'Homme* du Guerno, ni Valérie Huicq et Pierre Béout pour concevoir l'extension du centre médical *Rey-Leroux* à La Bouexière, ne s'étaient franchement écartés des écritures éprouvées. Le débat demeurait donc pendant entre les tenants d'une formalisation nouvelle des projets, logiquement influés par des données programmatiques inédites, et ceux qui subodoraient là un réveil opportuniste du fonctionnalisme, qui aurait guetté l'occasion d'une revanche depuis sa déroute des années 1970.

Le PAB de 2008 ne permit évidemment pas de trancher, mais il montra que le souci écologique habitait dorénavant tous les esprits. La traditionnelle exposition présentée concomitamment au palais des congrès de Lorient s'intitula « Laissez-vous conter l'architecture durable » et la préface donnée par Norbert Métairie au catalogue accompagnant le Prix



LES BELLES DE VILAINE, IMMEUBLES DE LOGEMENTS COLLECTIFS À RENNES DE LIONEL DUNET 1998



LE TAÏ SHOGUN, RESTAURANT À RENNES DE BARRÉ LAMBOT À RENNES 2010



MAISON À LANGON DE MICKAËL TANGUY ET CÉCILE GAUDOIN 2004



SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS DE VANNES DE ARCAU 2008



RÉSIDENCE LANGUEDOC, 239 STUDIOS POUR
ÉTUDIANTS À RENNES DE CLÉMENT GILLET 2011



SIÈGE DU CRÉDIT AGRICOLE À LA COURROUZE, RENNES
DE JEAN-PIERRE MEIGNAN 2011

fut, pour l'essentiel, consacré à la Haute Qualité Environnementale (HQE) et aux labels afférents. Cinq projets sélectionnés cette année-là avaient en outre fondé leur argumentation sur la prise en compte de ces données en amont de la conception. ARCAU, auteur du siège de la communauté d'agglomération du pays de Vannes, expliqua même avoir recouru aux compétences d'un « géobiologue », Bernard Menguy. Cet architecte, aujourd'hui très productif, figura effectivement parmi les premiers adeptes d'une architecture précautionneuse, bien avant que la préoccupation ne s'en généralisât. Mais, comme la plupart de ses émules, il ne se tourne guère vers le PAB pour faire connaître sa production. Peut-être faut-il y voir, chez certains au moins, le sentiment que les critères présidant par nature à l'attribution d'un prix d'Architecture seraient inappropriés aux productions portées par une authentique aspiration écologique. Nous serions alors face à un nouvel épisode de l'ancestrale contestation de l'Académie par les « véritables Modernes » que les environmentalistes radicaux penseraient être.

En fait, devenue universelle, la recherche d'un développement durable n'a pas échappé à l'institutionnalisation, dont René Lourau a démontré l'aspect inéluctable. Elle s'est donc progressivement normalisée au gré de certifications aux exigences de plus en plus drastiques. Le PAB 2011 a reflété cette nouvelle donne. Il a en effet consacré la résidence *Languedoc*, œuvre de Clément Gillet, qui regroupe 239 studios pour étudiants et 38 logements sociaux. Elle se targue d'être le premier immeuble collectif rennais à recueillir le label Bâtiment Basse Consommation (BBC). Un prix spécial a en outre été attribué à Jean-Pierre Meignan pour le siège du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine construit à Saint-Jacques-de-la-Lande, qui est le premier bâtiment tertiaire certifié HQE en Bretagne. On peut cependant supposer que la performance quantifiable, en l'occurrence, n'est venue qu'en surcroît : la qualité architecturale jaugée avec les habituels instruments d'appréciation en a certainement été le principal discriminant. On notera toutefois que le critère énergétique et son corollaire, la traque des ponts thermiques, a directement influencé la conception plastique de Gillet : conduit à utiliser une double peau, il en a fait le prétexte à une composition réactivant l'*Op'Art*. La capacité des arts plastiques à subsumer les contraintes techniques sous leur vision de l'architecture ne serait donc pas entamée.

LE DROIT À LA DIFFÉRENCE

Ne parler du PAB qu'en terme de tendances serait évidemment réducteur, mais l'exercice, pour être insuffisant, n'en était pas moins nécessaire. Il permettait, d'abord, d'anéantir la tentation d'établir un palmarès des palmarès. Bien sûr, certains noms reviennent souvent et quelques qualificatifs laudateurs en mettent d'autres en évidence. Mais il s'agit le plus souvent d'un reflet des jugements, qui ont récompensé ces compétiteurs à plusieurs reprises. Un prix spé-

cial a même été accordé à David Cras en 2000 pour l'ensemble de son œuvre. Un autre travers aurait consisté à profiter du recul pour contester implicitement les décisions officielles et laisser lire en filigrane ce qu'aurait été un prix de la Critique, à la manière cannoise. À vrai dire, le désir de se démarquer ne fut pas difficile à réfréner tant les résultats successifs, en dépit des nombreux ajustements intervenus dans la composition des jurys, ont mis en évidence, sans conteste, les principales pratiques qui ont caractérisé la production architecturale en Bretagne au cours des vingt dernières années.

Mais, à côté de cette « fonction miroir », le PAB a su déceler et parfois récompenser des réalisations qui se situaient nettement en marge des grands courants : les funambulesques géométries d'Henri Gaudin à Lorient où, à l'inverse, l'agence DDC a offert une inattendue rémission à la classique composition ternaire (PAB 2010) ; le brutalisme de *L'Echonova*, scène des musiques actuelles de Saint-Avé due à Ivan Franic et Michel Garcin (PAB 2011) ; etc. Plus subtils encore, les jurys n'ont jamais enfermé les architectes dans le langage qui avait fait leur réputation, admettant donc l'école buissonnière pourvu qu'elle fût inspirée. Dominique Bonot fut ainsi sélectionné pour avoir revisité le régionalisme à Trégastel (PAB 2002). Quant à Joël-Yves Gautier, mentionné en 1996 pour la blanche et puriste installation de l'IFSIC sur le campus de Rennes-Beaulieu, il le fut à nouveau deux ans plus tard, mais pour une annexe du Théâtre National de Bretagne, qui ramenait aux puissantes maçonneries contestatrice du *Team X*. En outre, bien que renouvelés, les jurys du PAB sont parvenus à « suivre » quelques architectes discrets dont la production, hors des chemins battus, s'est fortement personnalisée au fil du temps. Il en va ainsi de Michel Quéré et de Michel Grignou, plusieurs fois cités au palmarès et simultanément primés en 2010.

Le premier, qui n'ignore rien de ses codes, s'est éloigné d'une modernité canonique, quasi centenaire il est vrai, pour s'adonner à un syncrétisme, qui n'est ni éclectique, ni complaisant. En prenant ses aises sans ostentation dans le tissu hétérogène d'un faubourg brestois, l'école qu'il a construite à Kerinou adhère assurément au contextualisme, mais elle sait aussi puiser dans un corpus de références contenant les expérimentations des années 1950 - en l'occurrence l'école à patios de Hennig Larsen à Solerod -, qui avaient trié dans le legs des avant-gardes pour n'en conserver que l'utilement assimilable. Michel Grignou, comme toute sa génération, a beaucoup récité *Le poème de l'angle droit*. À Combrit, son écho résonnait encore dans la maison de bois posée sur un sommier de béton laissant libre cours à l'à val, qui fut récompensée en 2002. Mais ensuite, son souhait avoué de « réinterpréter l'habitat traditionnel », au lieu d'influer la silhouette de ses édifices, s'attarda sur la logique de leur installation. Il en vint alors à disloquer les volumes et à en disposer les éléments de guingois, au gré des pentes, des orientations et des superficies. Un tel « pliage » (sic) lui a valu le PAB 2010 pour une demeure édifée à Morgat auprès d'une autre de ses réalisations, plus modeste mais également



GRAND THÉÂTRE DE LORIENT DE HENRI GAUDIN 2004



L'ECHONOVA, SCÈNE DES MUSIQUES ACTUELLES À SAINT-AVÉ DE FRANIC ET GARCIN 2011



ÉCOLE PRIMAIRE DE KÉRINOU À BREST DE MICHEL QUÉRÉ 2010



MAISON U-B À MORGAT DE MICHEL GRIGNOU 2010



MAISON À LANNION DE ANNE ET TANGUI RUBIN 2008

revêtue de bois, l'ensemble prenant des allures de *Sea Ranch* cornouaillais. Un même intérêt pour le déboîtement des volumes justifié par les dispositions de l'environnement, anime Anne et Tanguy Rubin dont une maison lannionaise a été distinguée en 2008.

EN GUISE DE BILAN

Serait-ce à dire que le PAB est irréprochable ? Certes pas. Il comporte encore des carences. Ainsi, bien qu'ouvert depuis 1994 à tous ceux qui ont construit en Bretagne, et en dépit de l'abondante commande distribuée au-delà du Couesnon, il éprouve encore des difficultés à attirer les architectes installés sous d'autres cieux. Bien sûr, ces derniers ne sont pas absents et se retrouvent même régulièrement au palmarès, mais ils sont bien souvent Nantais ou Nazairiens : on peine donc à les considérer comme horsains. Plus qu'aux concepteurs éloignés, à qui on pardonnera volontiers leur ignorance des arcanes du PAB, on serait tenté de reprocher cette excessive discrétion aux maîtres d'ouvrage bretons, qui ne les incitent sans doute pas suffisamment à concourir, aux notables exceptions de la ville de Lorient et de Rennes Archipel Habitat. La question de la participation ne se limite pas à une affaire de « politique extérieure » ; on peut même y voir une explication à d'étonnantes constatations faites à l'examen purement comptable des onze sessions que le PAB a connues. Il montre en effet un remarquable dynamisme des Côtes-d'Armor, dont le pourcentage des projets sélectionnés excède nettement celui des architectes qui y sont établis. C'est également le cas, mais dans une moindre mesure, de l'Ille-et-Vilaine et du Finistère, ce qui ne laisse de surprendre car le Morbihan a été le département proportionnellement le plus fécond en installations ces dernières années : il se situe désormais en second rang régional. La tendance se vérifie si l'on s'intéresse, cette fois, aux totaux des projets mentionnés et lauréats. À nouveau, le département des Côtes-d'Armor fait brillante figure : il vient en deuxième position et se rapproche significativement de l'Ille-et-Vilaine. Ce résultat est d'autant plus remarquable que le nombre de mises en chantier et la qualité reconnue de la maîtrise d'ouvrage rennais auraient pu creuser l'écart. L'appareil statistique mobilisé ici est bien rudimentaire ; on ne saurait évidemment tirer de lois de cet aperçu, mais il révèle incontestablement un niveau de mobilisation et d'assiduité autour du PAB plus élevé ici que là.

Qui aurait l'esprit chagrin pointerait aussi l'incessant remaniement des catégories, en nombre et en contour. Le holà a été mis à l'inflation, mais des incertitudes demeurent : la frontière (architecturale, s'entend) entre les équipements publics et les lieux d'entreprise est bien vague et engendre d'étonnants voisinages : un crématorium et une salle des musiques actuelles se côtoient dans la première catégorie. Un centre d'exploitation routier - réalisé au demeurant par un conseil général et qui aurait donc pu concourir avec les précédents - et un restaurant très urbain se retrouvent dans la

seconde. La classe des réhabilitations et extensions, d'ailleurs un moment éclipsée, n'est pas davantage indemne d'embarras. Elle a cependant récompensé de remarquables réalisations, notamment à la Ville-Cotterel en Montauban-de-Bretagne (Bonnot, PAB 2011), qui confirment, s'il en était besoin, l'aisance d'une certaine écriture moderne à compléter le legs de l'histoire sans le dénaturer. Étendue aux édifices protégés, la catégorie a permis de surcroît à Yves Hénaff de déployer une rare connaissance de l'architecture du premier XXe siècle pour restaurer et augmenter la villa *Ker Magdalena* qu'Albert Laprade avait édifiée à Bénodet en 1927.

On pourra encore se persuader que certains programmes, certaines situations, certaines dispositions ont des aptitudes spéciales à révéler leurs mérites. Comment ne pas penser, en outre, que l'image l'emporte bien souvent sur les plans (les coupes ne sont pas imposées) et donne ainsi l'avantage au paraître sur l'être ? Il est d'ailleurs amusant de constater que certains en jouent, avec ironie probablement : récemment, deux clichés d'intérieurs de maisons en surplomb ont répliqué, ou peu s'en faut, la célèbrissime photographie de la *case study house* n°22 de Pierre Koenig, dominant West Hollywood... Le jeu de séduction qui s'opère ainsi peut éloigner ceux qui ne savent ou ne veulent s'y livrer. Il faut probablement y voir une des causes de la moindre présence des projets très imbriqués, difficiles à rendre immédiatement gracieux, et l'absence de propositions dans la catégorie des aménagements urbains ou paysagers, dont la complexité aux multiples dimensions se résume difficilement.

On notera toutefois avec satisfaction que ces quelques imperfections, qu'il est sans doute vain de vouloir toutes lever, n'ont guère porté préjudice à la réputation du Prix. Durant son premier âge, le nombre des réalisations soumises a rapidement augmenté pour atteindre le nombre respectable de 168 en 1996. S'il a peiné ensuite à maintenir ce niveau, connaissant même une médiocre moisson en 2002, il a retrouvé la vigueur nécessaire pour réunir 222 propositions en 2010, lors de sa dixième édition. L'équipe qui est maintenant à la tête de MAEB a souhaité donner au PAB un ambitieux rythme annuel : il est évidemment trop tôt pour savoir si la formule freinera ou stimulera la participation. Il est en revanche acquis qu'en s'éloignant de Lorient une année sur deux, elle lui permettra de gagner en puissance missionnaire.

Si la quantité des participations est assurément un critère de bonne santé, il est tout aussi important de s'enquérir du renouvellement des concurrents, sans bien sûr négliger l'importance de la fidélité. Lors des premières sessions du PAB, rares furent les compétiteurs comptant moins de cinq années d'exercice libéral. Depuis 1998, si l'on excepte le cru 2004, il est fréquent de soumettre un projet quelques mois seulement après son installation. Mais le plus étonnant est l'arrivée périodique de vagues de nouveaux inscrits au tableau : ce fut notamment le cas en 2006 et 2010. À l'opposé, on notera que les plus anciens des sélectionnés aux deux dernières sessions avaient prêté serment 39 ans plus tôt. Si le mot confraternité, apparu dans le code des devoirs profes-

sionnels rédigé par Guadet en 1895, a pu souvent paraître galvaudé, il revêt ici une véritable exemplarité : il est en effet admirable que trois générations d'architectes, de grande et de moindre réputation, acceptent avec magnanimité de confronter leur production sans préséance. Plaise donc aux dieux que la fête continue, pour ce bonheur et pour celui de faire connaître et apprécier une production de qualité, dont la diversité bien tempérée exprime les différentes sensibilités de la Bretagne.



1.
 ECOLE DE CHEVAIGNÉ (35)
 ARCHIPEL
 COMMUNE DE CHEVAIGNÉ
 1992 - LAURÉAT - EQUIPEMENTS PUBLICS
 PHOTO © BENJAMIN GOURET



2.
 MAIRIE ET AMÉNAGEMENT DE LA PLACE À LE FOËIL (22)
 MICHEL VELLY
 COMMUNE DE LE FOËIL
 1994 - LAURÉAT - EQUIPEMENTS PUBLICS



3.
 ECOLE PRIMAIRE DE PLEUMEUR-BODOU (22)
 DOMINIQUE BONNOT
 COMMUNE DE PLEUMEUR-BODOU
 1996 - LAURÉAT - EQUIPEMENTS PUBLICS
 PHOTO © BENJAMIN GOURET



4.
 EXTENSION D'UN CENTRE SOCIAL GENS DU VOYAGE À RENNES (35)
 YVES-MAURER ET LIONEL ORSI
 VILLE DE RENNES
 1998 - PRIX INNOVATION



5.



6.
 CRÉATION DE L'EXTENSION DE L'INSTITUT DE PEINTURE
 DÉCORATIVE DE BRETAGNE À PLÉRIN (22)
 AGENCE DEBULOIS-GUERVILLY-DUNET , JEAN GUERVILLY
 A.FOR.PRO.BAT 22
 1998 - LAURÉAT - EQUIPEMENTS PUBLICS



7.
ESPACE JEAN-PAUL II À LA PRENESSAYE (22)
PAUL BOUET
ASSOCIATION DES AMIS DU PÈLERINAGE DU QUERRIEN
2000 - PRIX SPÉCIAL TECHNIQUE BOIS



8.
SALLE MULTIFONCTIONS ET LOCAUX ASSOCIATIFS,
LE PONANT À PACÉ (35)
DAVID CRAS
COMMUNE DE PACÉ
2000 - LAURÉAT - EQUIPEMENTS PUBLICS - NEUF



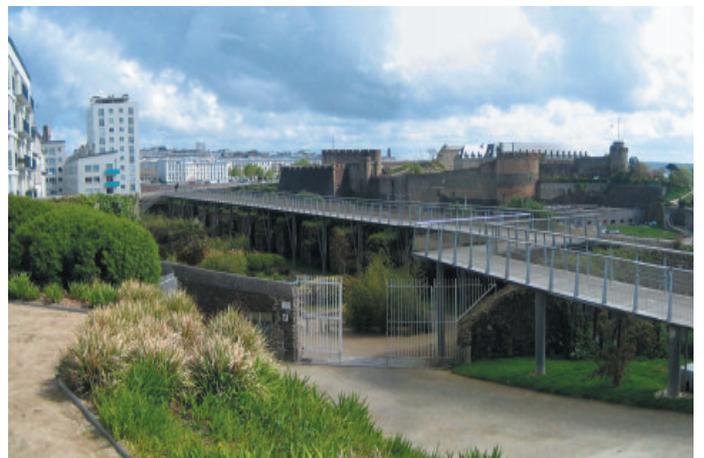
9.
RÉHABILITATION D'UN LAVOIR À PLÉLAN-LE-PETIT (22)
BENOÎT ROBERT
COMMUNE DE PLÉLAN-LE-PETIT
2002 - PRIX SPÉCIAL DU JURY



10.
MÉDIATHÈQUE DE SAINT-RENAN (29)
PATRICE LIARD ET CHRISTINE TANGUY
COMMUNE DE SAINT-RENAN
2002 - LAURÉAT - EQUIPEMENTS PUBLICS EXTENSION -
RÉHABILITATION



11.
GROUPE SCOLAIRE PLOUMAGOAR (22)
DAVID CRAS ET PASCAL DEBARD
COMMUNE DE PLOUMAGOAR
2002 - LAURÉAT - EQUIPEMENTS PUBLICS - NEUF



12.
JARDIN DES EXPLORATEURS À BREST (29)
ATELIER DE L'ÎLE, MARC QUELEN
COMMUNAUTÉ URBAINE DE BREST
2004 - LAURÉAT - AMÉNAGEMENT URBAIN



13.
 ECOLE GUÉRIN ET MÉDIATHÈQUE ST-MARTIN À BREST (29)
 MICHEL QUÉRÉ
 VILLE DE BREST
 2004 - LAURÉAT - EQUIPEMENTS PUBLICS EXTENSION -
 RÉHABILITATION



14.
 THÉÂTRE DE LORIENT (56)
 HENRI GAUDIN
 VILLE DE LORIENT
 2004 - PRIX SPÉCIAL DU JURY



15.
 ECOLE PRIMAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE À PLAINTEL (22)
 NATHALIE COQUARD ET JEAN-FRANÇOIS COLLEU
 COMMUNE DE PLAINTEL
 2004 - LAURÉAT - EQUIPEMENTS PUBLICS - NEUF



16.
 CHÂTEAU D'EAU À PACÉ (35)
 PHILIPPE MADEC
 SYNDICAT DES EAUX DE PACÉ
 2006 - PRIX SPÉCIAL



17.
 CENTRE CULTUREL À NOYAL-SUR-VILAINE (35)
 FRANCK ZONCA - CATHERINE GEOFFROY
 MAIRIE DE NOYAL-SUR-VILAINE
 2006 - LAURÉAT - EQUIPEMENTS PUBLICS EXTENSION -
 RÉHABILITATION



18.
 MÉDIATHÈQUE ÉCOLE DE MUSIQUE À LANGUIDIC (56)
 PASCAL DEBARD
 MAIRIE DE LANGUIDIC
 2006 - LAURÉAT - EQUIPEMENTS PUBLICS - NEUF



19.
 MAISON FAMILIALE HORTICOLE À SAINT-GRÉGOIRE (35)
 CLÉMENT GILLET
 MAISON FAMILIALE HORTICOLE
 2008 - LAURÉAT - LIEUX D'ENSEIGNEMENT
 PHOTO © JAVIER CALLEJAS



20.
 LA CARÈNE - SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES À BREST (29)
 JACQUES RIPAULT & DENISE DUHART
 BREST MÉTROPOLÉ OCÉANE (BMO) / BREST MÉTROPOLÉ
 AGGLOMÉRATION (BMA)
 2008 - LAURÉAT - EQUIPEMENTS PUBLICS



21.
 MÉMOIRE EN DEMEURE À SAINT-THÉLO (22)
 MATHIEU LE BARZIC, ARCHITECTE ET TADASHI KAWAMAKA, ARTISTE
 COMMUNE DE SAINT-THÉLO
 2008 - PRIX SPÉCIAL DU JURY



22.
 CENTRE CULTUREL - HALTE GARDERIE À PLUDUNO (22)
 AGENCE D'ARCHITECTURE ROBERT & SUR
 COMMUNE DE PLUDUNO
 2008 - PRIX SPÉCIAL DU JURY - EQUIPEMENTS PUBLICS



23.
 ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'ILLE & VILAINE À RENNES (35)
 IBOS ET VITART
 CONSEIL GÉNÉRAL D'ILE-ET-VILAINE
 2008 - LAURÉAT - EQUIPEMENTS PUBLICS
 PHOTO © STÉPHANE CHALMEAU



24.
 GROUPE SCOLAIRE À BREST (29)
 MICHEL QUÉRÉ ARCHITECTE
 VILLE DE BREST
 2010 - LAURÉAT - EQUIPEMENTS PUBLICS
 PHOTO © PANORAMIC BRETAGNE



25.
CRÉMATORIUM DE RENNES MÉTROPOLÉ À VERN-SUR-SEICHE (35)
PLAN O1, ARCHITECTES
RENNES MÉTROPOLÉ
2010 - PRIX SPÉCIAL DU JURY - EQUIPEMENTS PUBLICS
PHOTO © LÓTČ BOEGLY



26.
CENTRE DE LOISIRS À TRÉMEVEN (29)
DOMINIQUE BONNOT
COCOPAQ
2010 - LAURÉAT - RÉHABILITATION-EXTENSION
PHOTO © ERWANN LANCEN



27.
RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ATELIER MÉCANIQUE -
CAMPUS DE BEAULIEU À RENNES (35)
YVES-MARIE MAURER ET CATHERINE PROUX ARCHITECTE ASSOCIÉE
UNIVERSITÉ DE RENNES 1
2011 - LAURÉAT - RÉHABILITATION-EXTENSION
PHOTO © MICHEL DENACÉ



28.
CENTRE DE SECOURS DE PLERGUET (35)
ARCHITECTES TRÉGUER-VELLY, VALÉRIE TRÉGUER
SIVU DE PLERGUET
2011 - LAURÉAT - EQUIPEMENTS PUBLICS
PHOTO © BENJAMIN GOURET



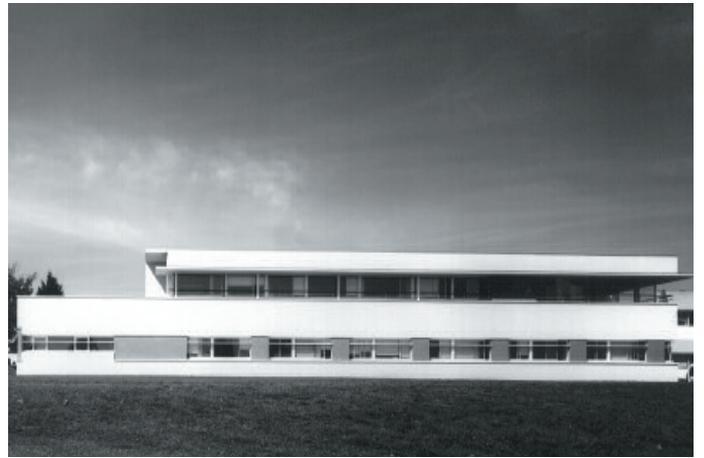
29.
IMMEUBLE DE BUREAUX À LANNION (22)
JEAN GUERVILLY
SCI AMAL
1992 - LAURÉAT - LIEUX D'ENTREPRISES
PHOTO © BENJAMIN GOURET



30.
IMMEUBLE DE BUREAU "LE MONDRIAN" À RENNES (35)
FRANÇOIS PAUMIER
S.C.A MONDRIAN
1994 - LAURÉAT - LIEUX D'ENTREPRISES



31.
GARE MARITIME À PORT BLANC - BADEN (56)
PASCAL DEBARD
SYNDICAT MIXTE DES PORTS NAUTIQUES DU MORBIHAN
1996 - LAURÉAT - LIEUX D'ENTREPRISES



32.
IFREMER - CENTRE DE BREST EXTENSIONS DES LABORATOIRES
À PLOUZANÉ (29)
MICHEL GRIGNOU - PHILIPPE BARRE - AGNÈS LAMBOT
IFREMER
1998 - LAURÉAT - LIEUX D'ENTREPRISES



33.
RÉNOVATION D'UN ATELIER À BREST (29)
BERNARD HALET ET MICHEL VILLETTE
CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL DE L'IROISE - LES PAPILLONS BLANCS
2000 - LAURÉAT - LIEUX D'ENTREPRISES EXTENSION -
RÉHABILITATION



34.
CENTRE DE SECOURS À BETTON (35)
JEAN-FRANÇOIS GOLHEN
VILLE DE BETTON
2000 - LAURÉAT - LIEUX D'ENTREPRISES - NEUF



35.
ESPACE D'ENTREPRISES KERAIA À PLOUFRAGAN (22)
NATHALIE COQUARD ET JEAN-FRANÇOIS COLLEU
SYNDICAT MIXTE DU ZOOPOLE
2002 - LAURÉAT - LIEUX D'ENTREPRISES - NEUF



36.
RÉHABILITATION DU "CHAMPION" - ZAC KENNEDY À RENNES (35)
CLÉMENT GILLET
CMSO
2004 - LAURÉAT - LIEUX D'ENTREPRISES EXTENSION -
RÉHABILITATION



37.
LOCAUX TECHNIQUES POUR L'ENTRETIEN DES JARDINS À PLOEZAL (22)
DAVID CRAS ET BRUNO LE POURVEER
CONSEIL GÉNÉRAL DES CÔTES D'ARMOR
2004 - LAURÉAT - LIEUX D'ENTREPRISES - NEUF



38.
VILLA LE MINARET À BÉNODET (29)
YVES HENAFF
SCI LE MINARET
2006 - LAURÉAT - RESTAURATION DE BÂTIMENT CLASSÉ OU INSCRIT



39.
RÉHABILITATION D'UN ENTREPÔT EN UN ENSEMBLE
DE BUREAU À SAINT-MALO (35)
PERRIN-MARTIN
SCI LA PETITE HERMINE
2006 - PRIX DES PARTENAIRES



40.
BÂTIMENT TERTIAIRE - BREST TECHNOPOLE À PLOUZANÉ (29)
MICHEL QUÉRÉ
SEMPI
2006 - LAURÉAT - LIEUX D'ENTREPRISES - NEUF



41.
DEUX BÂTIMENTS COMMERCIAUX À RENNES (35)
CLÉMENT GILLET
EPARECA
2008 - LAURÉAT - LIEUX D'ENTREPRISES
PHOTO © JAVIER CALLEJAS



42.
BLANC AÉROTECHNOLOGIE À PLÉRIN (22)
PHILIPPE HENOCQ
BLANC AÉROTECHNOLOGIE
2008 - LAURÉAT - LIEUX D'ENTREPRISES



43.
TAÏ SHOGUN À RENNES (35)
BARRE-LAMBOT ARCHITECTES
REN INVESTISSEMENTS
2010 - LAURÉAT - LIEUX D'ENTREPRISES
PHOTO © PHILIPPE RUAULT



44.
SIÈGE SOCIAL CRÉDIT AGRICOLE D'ILLE-ET-VILAINE
À SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (35)
AGENCE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME JEAN-PIERRE MEIGNAN
CRÉDIT AGRICOLE
2011 - PRIX SPÉCIAL DU JURY - LIEUX D'ENTREPRISES
PHOTO © GILBERT BEOULT



45.
BUREAUX CCCP À SAINT-AUBAN (22)
COQUARD COLLEU CHARRIER ARCHITECTES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE DE PENTHIÈVRE
2011 - LAURÉAT - LIEUX D'ENTREPRISES



46.
TROIS LOGEMENTS, RUE DE LA PARCHEMINERIE À RENNES (35)
DAVID CRAS
SC 19, RUE DE LA PARCHEMINERIE
1992 - LAURÉAT - HABITAT COLLECTIF
PHOTO © BENJAMIN GOURET



47.
RÉSIDENTIE "LE DOMAINE" 20 LOGEMENTS P.L.A. À RENNES (35)
LAURENCE CROSLARD
S.A LES FOYERS
1994 - LAURÉAT - HABITAT COLLECTIF
PHOTO © BENJAMIN GOURET



48.
MAISON COMMUNAUTAIRE DES FILLES DE JÉSUS À RENNES (35)
HERVÉ PERRIN ET LAURENT MARTIN
CONGRÉGATION DES FILLES DE JÉSUS
1994 - LAURÉAT HORS CATÉGORIE
PHOTO © BENJAMIN GOURET



49.
 QUARTIER DU QUAI DE ROHAN À LORIENT (56)
 ATELIER ROLAND CASTRO ET SOPHIE DENISSOF
 VILLE DE LORIENT
 1996 - LAURÉAT - HABITAT COLLECTIF
 PHOTO © ATELIER ROLAND CASTRO SOPHIE DENISSOF ET ASSOCIÉS



50.
 CONSTRUCTION DE 52 LOGEMENTS LES BELLES DE VILAINE À RENNES (35)
 LIONEL DUNET AGENCE DEBULOIS-GUERVILLY-DUNET
 COOP HABITAT
 1998 - LAURÉAT - HABITAT COLLECTIF



51.
 13 LOGEMENTS HLM À SAINT-BRIEUC (22)
 BRUNO COYCAULT ET JEAN-FRANÇOIS COLLEU
 OPHLM SAINT-BRIEUC
 2000 - LAURÉAT - HABITAT COLLECTIF - NEUF



52.
 MAISON DE RETRAITE RAYMOND THOMAS À RENNES (35)
 YVES-MARIE MAURER ET LIONEL ORSI
 CCAS DE LA VILLE DE RENNES
 2002 - PRIX SPÉCIAL TECHNIQUE ZINC



53.
 CONSTRUCTION DE 38 LOGEMENTS À QUIMPER (29)
 THIERRY MOSTINI ET JULIEN MOSTINI
 OPAC DE QUIMPER CORNOUAILLE
 2002 - LAURÉAT - HABITAT COLLECTIF



54.
 RÉSIDENCE PIERRE MAHEUT 40 LOGEMENTS À PLÉRIN-SUR-MER (22)
 DLW ARCHITECTES - MATHIEU LE BARZIC
 CÔTES D'ARMOR HABITAT
 2006 - LAURÉAT - HABITAT COLLECTIF



55.
14 MAISONS À VERN-SUR-SEICHE (35)
MARYVONNE. RIGOURD ET ISABELLE HIAULT
SO.RE.IM
2008 - LAURÉAT - HABITAT COLLECTIF



56.
RÉSIDENTIE LUCIEN ROSE À RENNES (35)
ATELIER DU PONT
ARCHIPEL HABITAT
2010 - LAURÉAT - HABITAT COLLECTIF
PHOTO © LOÏC BOEGLY



57.
RÉSIDENTIE ÉTUDIANTE LANGUEDOC À RENNES (35)
CLÉMENT GILLET ARCHITECTES
ARCHIPEL HABITAT
2011 - LAURÉAT - HABITAT COLLECTIF



58.
MAISON INDIVIDUELLE À CARANTEC (29)
THIERRY MOSTINI
1994 - LAURÉAT - HABITAT INDIVIDUEL



59.
VILLA NOTRE-DAME DES MIRACLES À SAINT-CAST-LE-GUILDO (22)
RÉGIS DE BELLEVUE
1996 - LAURÉAT - HABITAT INDIVIDUEL



60.
MAISON INDIVIDUELLE À BREST (29)
THIERRY MOSTINI
1998 - LAURÉAT - HABITAT INDIVIDUEL



61.
MOULIN DE TRAUMEUR À PLEUDANIEL (22)
JACQUES DELEPLANQUE
2000 - LAURÉAT - RESTAURATION DE BÂTIMENT CLASSÉ OU INSCRIT



62.
TROIS MAISONS DE VILLE À RENNES (35)
VALÉRIE TRÉGUER ET GWENAËLLE VELLY
PRODIM S.A
2000 - LAURÉAT - HABITAT INDIVIDUEL - NEUF



63.
MAISON INDIVIDUELLE À PORTSALL (29)
GRÉGOIRE MAISONDIEU
2002 - LAURÉAT - HABITAT INDIVIDUEL EXTENSION -
RÉHABILITATION



64.
MAISON INDIVIDUELLE À PAIMPOL (22)
BRUNO LE POURVEER
2004 - LAURÉAT - HABITAT INDIVIDUEL - NEUF



65.
MAISON INDIVIDUELLE À VANNES (56)
SÉBASTIEN CHAUCHAT
2004 - PRIX COUP DE CŒUR



66.
EXTENSION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE À LANGUEUX (22)
LIONEL DUNET
2004 - LAURÉAT - HABITAT INDIVIDUEL EXTENSION -
RÉHABILITATION



67.
MAISON INDIVIDUELLE À PLOUGASNOU (29)
CATHERINE RANNOU
2006 - PRIX COUP DE COEUR



68.
EXTENSION DE LA MAISON INDIVIDUELLE À PLOUBEZRE (22)
ISABELLE GAVARD-GONGALLUD
2006 - LAURÉAT - HABITAT INDIVIDUEL EXTENSION -
RÉHABILITATION



69.
MAISON INDIVIDUELLE À LANNION (22)
ATELIER RUBIN ARCHITECTES
2008 - LAURÉAT - HABITAT INDIVIDUEL



70.
EXTENSION ET RESTRUCTURATION D'UNE MAISON À RENNES (35)
DAVID HUET
2008 - LAURÉAT - HABITAT INDIVIDUEL



71.
MAISON INDIVIDUELLE À HENNEBONT (56)
AYA ARCHITECTES & URBANISTES
2008 - LAURÉAT - HABITAT INDIVIDUEL



72.
LOFT À DINARD (35)
ATELIER 48.2
2010 - LAURÉAT - RÉHABILITATION-EXTENSION
PHOTO © PAUL KOZLOMOKI



73.
MAISON INDIVIDUELLE À BELLE-ILE-EN-MER (56)
OPUS 5 ARCHITECTES
2010 - LAURÉAT - HABITAT INDIVIDUEL



74.
MAISON INDIVIDUELLE À CROZON-MORGAT (29)
MICHEL GRIGNOU
2010 - LAURÉAT - HABITAT INDIVIDUEL
PHOTO © DIETER KIK



75.
MAISON INDIVIDUELLE À CRAC'H (56)
AA41
2011 - LAURÉAT - HABITAT INDIVIDUEL
PHOTO © STÉPHANE CHALMEAU

Soutien institutionnel

Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC) /
Région Bretagne / Conseil régional de l'ordre des architectes /
Réseau des Maisons de l'Architecture / Conseil Général
d'Ille-et-Vilaine / Rennes Métropole / Ville de Rennes /
Brest Métropole Océane / Ville de Lorient / Ville de Fougères /
Ville de Vannes / Vannes Agglo / Lorient Agglo / Ville de Quimper

Club des partenaires

A.D.A. / Atlas Concorde / Bretagne Matériaux / CMA Entreprises /
CUPA / Ecophon / Eternit / Fermacell / Mutuelle des Architectes
Français / Pepion / Saint-Astier / Saint-Gobain / Soprema /
Technal / Tollens / Velux / VM Zinc



MAISON DE L'ARCHITECTURE ET DES ESPACES EN BRETAGNE
1 RUE MARIE ALIZON / 35000 RENNES
TÉL/FAX : 02 99 79 18 39
WWW.ARCHITECTUREBRETAGNE.FR

